

Directeur de la Publication: Michel CHAUVEAU - Responsable de la Communication : Patrick BRUGGEMAN

Site internet (en cours de rénovation) : <http://perso.club-internet.fr/snijslib>

Editorial

Vichy, octobre 2006



Le ras le bol des inspecteurs : à quoi tient notre exaspération?

- A une conception autoritaire de la concentration des pouvoirs et donc à une aversion de la part de nos interlocuteurs de l'administration centrale - quels qu'ils soient- pour les corps intermédiaires syndicaux et associatifs qualifiés «d'encartés». La liberté d'association ne serait-elle pas reconnue au sein du ministère chargé de la vie associative ?

- Au cynisme consistant à présenter notre «métier» de la façon la plus réductrice possible jusqu'à nous dénier le droit à la parole sur les sujets touchant à notre propre champ professionnel, puis à nous faire porter la responsabilité de la vacuité politique.

- A l'urgence sans que jamais les engagements ne soient respectés, au mépris dans lequel on nous tient, à notre volonté toujours d'avancer.

A quoi tiendront nos forces? A vous acteurs et moteurs du SEJS, aux suites collectives des travaux du congrès de Vichy, à notre capacité à croire en la légitimité de l'Etat dans sa mission en matière de Jeunesse, d'Education Populaire, de Sports et de Vie associative, au changement et à l'avenir.

Isabelle BECU-SALAÜN

Sommaire

Editorial (de la secrétaire générale adjointe) p. 1

Le Congrès d'octobre 2006 p. 2

- ◆ Résumé du BN du 12 (le CR a été diffusé aux syndiqués) (Reprendre son OJ)
- ◆ Compte-rendu du Conseil National du 12
- ◆ AG du 12 – Quelques lignes sur le rapport moral et d'activité du SG (cf. SEJS n° 3) et débats.
- ◆ Compte rendu de l'AG du 13
- ◆ Rapport financier
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Compte rendu des commissions 1, 2 et 3, complétées le cas échéant par les interventions des rapporteurs
- ◆ Compte rendu de l'AG du 14
- ◆ Sections thématiques nationales
- ◆ Motions votées
- ◆ Budget
- ◆ Cotisations
- ◆ Interventions d'André AUGÉ (section des retraités)
- ◆ Rapport d'orientation du SG
- ◆ Intervention de Denis ADAM
- ◆ Intervention de Luc BENTZ

Documents annexés p. 26

Affaires professionnelles p. 30
Formation des IJS (EB)

Vie syndicale p. 31
Audiences du 23 novembre 2006 (MC)

Affaires corporatives p. 35
Réunion du 24 octobre (LdL & IBS & PhC)
Lettre de LdL du 30 octobre et annexes

Homage à nos collègues disparus p. 45
Charles COURALLEAU

Congrès du SEJS 2006 Vichy du 11 au 13 octobre



Après réunion du Bureau National le jeudi 12 octobre au matin, dont l'ordre du jour portait sur la préparation du Congrès, le fonctionnement du Bureau National, et les affaires corporatives (Finalisation du barème notamment) et professionnelles en cours (CTS, PLF, commission pivot, etc.), le Conseil national s'est tenu en début d'après midi.

Assemblée générale du jeudi 12 octobre

L'Assemblée générale est ouverte à 16 heures dans l'amphithéâtre du CREPS de Vichy par Isabelle BECU qui remercie le directeur du CREPS pour son accueil et en présence d'une cinquantaine de collègues. Bernard DELETANG accueille les participants et remercie à son tour Jean FORESTIER, (ancien directeur du CREPS et de Clairefontaine) pour sa participation à l'accueil des congressistes.

Le président de séance Bernard DELETANG, proposé par le BN est élu par l'assemblée générale ainsi que les deux commissaires aux comptes : Bruno BETHUNE et Catherine THEVES.

Précision est donnée sur la vérification des comptes 2005 : il s'agit des comptes séparés des deux anciens syndicats (SNIJSL et SNIPJSL)

Isabelle BECU rappelle le programme du Congrès. Le règlement d'assemblée générale est adopté. Les motions seront à déposer au plus tard le vendredi à 9h pour les sections et 12h pour celles des commissions. Auprès de la commission des motions et mandats proposée par le Conseil National (Ph.Chaussier, président, M. Charrier, Ph.Etcheverria).

Le secrétaire général, Michel CHAUCHEAU, remercie l'équipe du CREPS qui nous accueille.

Il indique que le rapport d'activité et le rapport moral figurant dans le SEJS N°3, il rappellera uniquement les points essentiels.

Il demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de nos collègues Christian VILLAR et Jean-Pascal GACHET, disparus en 2006.

Michel Chauveau donne ensuite lecture du rapport moral de l'année écoulée et évoque :

- le fonctionnement du Bureau national et des instances syndicales pour l'année écoulée
- les modalités de communication du SEJS
- les vicissitudes du travail intersyndical et de la vie fédérale
- le taux de syndicalisation du SEJS et sa représentativité
- les modalités de participation et représentation aux commissions et comités administratifs paritaires
- une année d'action corporative et de dialogue social de sourds
- certains points relatifs au champ professionnel de l'exercice de notre métier notamment pour ce qui est de la modernisation de l'Etat dont les voies sont désormais impénétrables, la LOLF, les «audits Coppé», et les derniers événements de la réforme territoriale de l'Etat pour ce qui concerne notre administration.

Et conclut : « il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer » (Guillaume d'Orange).

Continuons donc à entreprendre et à persévérer, il n'est pas exclu que nous réussissions, un jour.

A 17h30 la parole est donnée à l'assemblée.

Il semble qu'un certain nombre de collègues n'ait pu être présent au Congrès car ils étaient convoqués en tant que DDVA

Des précisions sont apportées sur les trois expérimentation dans le cadre de la RADE, il y a bien trois expérimentations :

- Affaires sociales
- Culture
- Education

La question des relations entre le SEJS et le Conseil



*** Permanent des Chefs d'Établissement (CPCE) est évoquée en relevant que certaines problématiques sont du ressort syndical et non de l'association professionnelle notamment :

- Le périmètre du service public demain dans nos établissements
- La question des réalités économiques : patrimoine ; personnels ; charges

Michel CHAUVEAU souhaiterait que nous disposions véritablement de textes relatifs à nos missions et organisation. Le niveau politique ne cite pas les missions. Le syndicat est intervenu dès janvier 2006 sur la LOLF après contact avec la conférence des DR et demande depuis longtemps à l'Administration Centrale de revoir les décrets de mars 86 et février 94

Il est procédé au vote du rapport moral et du rapport d'activité

L'assemblée générale adopte ces rapports à l'unanimité.

Les travaux se poursuivent en commissions le jeudi après midi et le vendredi matin :

- Commission Affaires corporatives : Barème syndical de

mutation et promotion ; régime indemnitaire et indiciaire.

Animateurs I Bécu Salaün, L de Lamare et E Ledos

- Commission Vie syndicale. Animateurs Philippe Chaussier, M Charrier

- Commission Champ professionnel.

Animateurs :

M Chauveau, F Giraud, P Bertrand, R Pouliquen



*Assemblée générale du vendredi 13 octobre octobre :
(Suite)*

1. Règlement intérieur joint en page 27

Il a été élaboré par une Commission du BN lequel l'a adopté en septembre confirmé le 10 Octobre.
Lecture en est faite par M Chauveau (MC) et les précisions suivantes adoptées :

- Art 11 alinéa 1

La liste des section n'est pas figée. Est évoquée la situation de l'Ile de France où pourraient se côtoyer une section administration centrale et une section territoriale pour faciliter les échanges interrégionaux

*la proposition d'une section des DTN n'est pas suivie car les DTN ne sont pas statutairement une situation fonctionnelle de l'Etat puisque placés auprès d'une Fédération, nous ne souhaitons pas engager un conflit sur cette question avec le SNAPS d'autant que le statut du SEJS ne prévoit que des IJS jusqu'en 2008.

Alinéa 3 Section des retraités : la section cotisera pour les collègues qui le souhaiteront à l'UNSA outre la FGRFP

- Article 24

Absences aux réunion Article proposé par le BN du 12 10 et adopté à l'unanimité

- Art 25 : les votes sur décisions importantes qui sont décidées par le BN Pour celles ci, il n'y a pas de mandat car les absents ne participent pas au débat.

En ce qui concerne la question du cumul des mandats délégué/membre du BN qui n'est pas souhaitable pour la vie syndicale du SEJS mais parfois nécessaire, une formulation moins restrictive que la proposition initiale est adoptée sur proposition d'Isabelle Bécu : «les membres du BN n'ont pas vocation à être délégués de section.. il peuvent assurer un intérim.. » Cette disposition se justifie par la nécessité démocratique de distinguer le Bureau National du Conseil National - instance qui a été créée par les statuts- et qui ne doivent pas être le décalque l'une de l'autre ; les membres du BN sont « dans » l'action et peuvent ne pas percevoir des incompréhensions ou préoccupations ; l'objectif est de développer la démocratie syndicale locale.

- l'idée d'une section outre mer n'est pas exclue : la réflexion est en cours mais n'est pas aboutie (suppression du terme « métropolitaine » du texte proposé.)
- Quel est le rôle de l'AG vis à vis de la comptabilité des retraités : l'AG exerce un droit de regard . Remplacer « propre à » par « distincte ».La question de l'effectif des

retraités est importante par rapport au militantisme et à la représentativité au sein de l'UNSA et/ ou de la FGR.

• Proposition d'élargir le nombre de sections thématiques aux collègues en emplois fonctionnels (DRA et adjoints établissements) : à l'origine ces sections sont destinées à répondre aux spécificités de ces fonctions et au besoin d'échange sur des thématiques spécifiques parfois vécue en « solitaire ». Que les collègues en débattent en section et fassent des propositions au BN pour prochaine AG. Rien n'empêche d'intégrer cette démarche d'ici là. La Commission action syndicale rejoint cette proposition . Cette question est à régler pour le 01 01 08 car le BN se préparera une nouvelle AG et à un effectif plus restreint.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité



OBSEQUES de Charles COURALEAU à CUERS (Var) le samedi 4 novembre 2006

Intervention de Jean AUCOUTURIER au nom des corps de l'Inspection de la Jeunesse et des Sports

La brutalité de la nouvelle, son caractère injuste, ont frappé de stupeur et de chagrin tous nos collègues. Ils ont tenu à affirmer leur solidarité en la circonstance.

La carrière de Charles a été celle de nombreux inspecteurs : école normale à Angers, instituteur, professeur d'Education physique et sportive, affectation en Nouvelle Calédonie où il se présente au concours d'inspecteur avec succès en 1974.

Inspecteur stagiaire dans le département du Nord, inspecteur titulaire dans le Loiret, puis dans les Bouches-du-Rhône avec Alain COTTA, il est promu directeur départemental du Var. Il succède à Aimé LE COZANNET et se retrouve aux côtés de Jean-Paul GRIESMAR, Jean-Yves LE NENDRE et Henri GROLLEAU qui est décédé accidentellement aussi et fut directeur de cabinet d'André HENRY, ministre. Il fut l'artisan de la construction des locaux de la Direction départementale, première construction réalisée par le ministère.

Nommé directeur à La Réunion, il est promu inspecteur principal en 1991. Il achève son parcours professionnel à Strasbourg en tant que directeur régional et prend sa retraite dans le département du Var, à La Garde.

Ce rappel succinct de sa carrière retrace les étapes d'un engagement professionnel militant principalement au service de la jeunesse qui fut celui de toute une

génération d'inspecteurs, issus de l'enseignement, qui choisirent cette voie dès l'immédiat après-guerre. La passion guidait ces choix. Pour Charles ce fut le sport qui le conduisit au professorat d'éducation physique et sportive à l'issue d'un concours très exigeant, puis à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports où son éclectisme trouva un vaste champ d'implication dans les domaines diversifiés des fonctions occupées.

Ses qualités professionnelles et humaines, appréciées de la hiérarchie, lui valurent d'accéder aux plus hautes responsabilités territoriales du ministère de la Jeunesse et des Sports. Au-delà de ses compétences professionnelles, Charles faisait preuve de grande attention et courtoisie envers ses collègues et ses collaborateurs.

Michèle Vallée – collègue de sa promotion – en s'excusant de ne pouvoir être à nos côtés, a fait parvenir à Maurice Breysse ces lignes que je vous lis : « Au cours d'une mission pour l'Administration Centrale à La Réunion où Charles était directeur, j'ai fait la connaissance de Peggy. Ils m'ont accueilli tous les deux de manière inoubliable. Aujourd'hui je pense à elle, à leurs enfants et petits-enfants. Je n'ai pas eu l'occasion de revoir Charles depuis ce temps partagé à La Réunion et je le regrette vivement ».

Oui, Charles possédait au plus haut point l'art d'accueillir et de créer une atmosphère chaleureuse où la qualité s'alliait à la simplicité.

Avec Peggy ils formaient un couple qui suscitait d'emblée une sympathie profonde mêlée d'admiration. Ils ont bâti une vie riche de deux enfants et cinq petits-enfants.

La retraite de Charles avait été l'occasion de concevoir et de réaliser une belle demeure sur les hauteurs de La Garde où il faisait bon accueillir la famille et aussi les amis pour vivre ces moments privilégiés évoqués par Michèle Vallée en d'autres lieux. La qualité de cette construction témoigne du talent de Charles et de Peggy ainsi que de leurs goûts très sûrs quant à l'ameublement et la décoration. Une magnifique armoire bordelaise ancienne se dresse dans la vaste salle de séjour. Charles aimait à faire apprécier l'excellence du travail de ceux qui l'avaient jadis réalisé. Il était légitimement fier du travail des gens de son terroir auquel il demeurait très attaché, lui le natif de Libourne, témoignant par là son attachement à ces valeurs liées à la tradition et à la famille.

L'extrême brutalité de son décès vous laisse, vous Peggy, vos enfants et petits-enfants, désemparés, désespérés, et vos amis ne peuvent que vous témoigner toute leur sympathie, au sens fort et premier de ce mot. Je m'autorise cependant, ayant vécu personnellement et aux côtés de mon épouse, des heures aussi tragiques, qu'il convient de mesurer que ce fut une grande chance, pour vous tous, d'avoir connu Charles et pu bénéficier de tout ce qu'il vous a apporté. La fidélité à sa mémoire vous guidera au long des jours et contribuera à construire – je pense à vos petits-enfants – à leur tour une vie dans le fil de celle qui fut réalisée par Charles.

Vous pouvez compter sur l'ensemble des collègues des corps de l'inspection pour vous assister. Nombreux sont ceux qui, bien qu'éloignés, ont tenu à manifester auprès de Maurice Breysse leur présence et le désir de vous soutenir.

Documents annexes

Mise en cohérence et revalorisation des indemnités de fonctions des DR - DRA - DD

Situation actuelle (arrêté du 27 juin 2003)

		Proposition avec revalorisation	Bénéficiaires	Coût de la mesure
- Directeur régional hors-catégorie	1 250 €	4 600 €	1	1 250 €
- Directeur régional 1ère, 2ème et 3ème catégorie	3350 €	4 100 €	21	18 900 €
- DRA 1ère catégorie	3200 €			
- DRA 2ème catégorie	2600 €	3 600 €	4	4 000 €
- DRA 3ème catégorie	1266 €	2 600 €	11	14 674 €
- DD hors catégorie	1400 €	1 600 €	7	1 400 €
- DD 1ère catégorie	3100 €	3 600 €	10	5 000 €
- DD 2ème catégorie	1266 €	2 600 €	34	45 356 €
- DD 2ème catégorie	1400 €	1 600 €	38	7 600 €
TOTAL				98180 €

Revalorisation de l'indemnité de sujétions

Situation actuelle (arrêté du 8 novembre 2002)

	Taux moyen	Taux délégué	Proposition taux différencié	Proposition taux unifié
IPJS	5363 € / an	5679 € / an	6450 €	5750 €
IJS	4498 € / an	4925 € / an	5400 €	

Le coût pour l'administration (sur la base du taux actuel délégué) est d'environ 250.000€ en année pleine

Revalorisation de l'indemnité de logement

Situation actuelle (arrêté du 19 juin 2000)

	Proposition taux unique
Villes de moins de 50 000 habitants Chefs de service ou IPJS IJS	792 € 713 €
Villes de 50 001 à 100 000 habitants IJS	932 € 839 €
Villes de 100 001 à 150 000 habitants IJS	1096 € 986 €
Villes de plus de 150 000 habitants Paris IJS	1263 € 1136 € 1427 € 1284 €

Assemblée générale du vendredi 13 octobre 2006 :
(Suite)

2- Compte rendu financier 2005

Les documents financiers sont remis aux congressistes ; ils sont à disposition des collègues syndiqués qui le souhaitent. Compte tenu du décalage dans la présentation des comptes à exercice échu, ce sont les comptes du SNIPJSL qui sont présentés par Yannick Barillet en l'absence de Gilles Grenier, trésorier, et Brigitte Frattini pour le SNIJSL.

Le compte du SEJS est ouvert depuis avril 2006 compte tenu des délais d'accusé réception des statuts en préfecture. Un compte de résultat intermédiaire à la date du 1/10/2006 est diffusé. (à joindre)

Comptes du SNIJSL : remerciements appuyés à Isabelle qui comme permanente fait tout le travail matériel de comptabilité et plus encore.

Résultat positif de 3 693 € (1 183€ en 2004 suite au congrès de Lille)

Les recettes proviennent des cotisations, de la participation des congressistes et parfois de collectivités locales lors du congrès. Ce n'est le cas ni pour 2005 ni pour 2006.

Le bilan reflète une bonne santé financière et une gestion en «bonne mère de famille.»

Pour le SNIPJSL : situation financière 2005 positive de plus de 1 110€ les dépenses ayant trait aux déplacements et au congrès. Le solde global est créditeur de 47 715€, il s'agit donc d'une bonne gestion en bon père ménager

La discussion fait apparaître :

- Le souhait d'une cotisation payée mensuellement et automatiquement : cette procédure implique des lourdeurs de gestion alors qu'actuellement il est déjà possible de fractionner la cotisation en plusieurs chèques. Le faire savoir lors du paiement de la cotisation. (transmission de 2 ou 3 chèques avec les dates de mise en paiement).

- Les avoirs du SNIPJSL n'étaient pas virés sur le compte du SEJS à la date de l'AG mais ça ne saurait tarder. Dans le souci de créer une compte unique, le SNIJSL a assumé en 2006. Ces comptes et leur solde permettent de demander une participation faible aux Congressistes donc de les inciter à venir.

- Une demande d'utilisation du plan comptable : les logiciels proposés sont disproportionnés par rapport

à notre comptabilité. IBS se rapprochera de J Bory à l'UNSA ; elle travaille à partir du même logiciel « maison » depuis plusieurs années ce qui favorise les comparaisons et pour une gestion comptable très simple qui ne représente pas la moitié d'une compta familiale. Mais l'intitulé des comptes sera modifié dans le sens du plan comptable.

- Pour les comptes 2006 en cours il semble que les frais de déplacement aient été surévalués en prenant en compte un BN de 26 qui se réunit en fait à 15 (heureusement pas toujours les mêmes) ; par contre le congrès sera plus onéreux et les frais d'AG ne sont pas encore tous pris en compte.

- Ces données seront pris en compte dans le budget prévisionnel et les taux de cotisations abaissés pour inciter à l'adhésion.

- Utilisation de l'important fonds de réserve : proposition de commander des études sur les données socio-économiques du corps de l'inspection (engagement, recrutement..) ou de soutenir le comité d'histoire du MJS qui cherche des financements. Le principe est intéressant mais attention vis à vis du comité d'histoire que le MJS ne finance pas du tout

- intérêt de la proposition d'étude qui pourrait permettre à de jeunes collègues de se réapproprier l'histoire du corps encore faut-il en préciser les objectifs et notamment qu'elle profite au corps des IJS

- proposition d'intégrer dans la cotisation une part des frais de congrès pour inciter chacun à venir

- réduction des cotisations initiales pour inciter les nouveaux collègues à adhérer

- produire l'annuaire qui est absolument nécessaire

- il est rappelé que ce fonds de réserve sert également à prendre en charge les frais de justice en soutien aux collègues d'autant plus que JCL qui nous aide ne pourra pas toujours intervenir gratuitement.

- Il est demandé que les fonds de réserve existants figurent dans le bilan 2006.

Les vérificateurs aux comptes donnent quitus aux deux trésoriers ; les comptes sont votés à l'unanimité.

COMPTE DE RESULTAT SEJS 2006 INTERMEDIAIRE

DÉPENSES 2006

RECETTES 2006

	Prévisionnel	Réalisé au 1/10/06		Prévisionnel	R é a l i s é 1/10/06
Achats	900	45			
Matériel	300	45			
Papeterie	300				
Travaux	300				
Services extérieurs	1 600				
Entretien réparations	300				
Documentation	300				
Provision pour frais d'avocats	1 000				
Autres services extérieurs	31 000	11 662			
Fonctionnement du BN	3 000	1 620			
Frais de transport BN +CN	20 000	4 252			
Autres réunions	3 000	1 000	Cotisations	36 000	23 800
AG, Congrès	4 000	3 800	Participation des congressistes	3 000	1 600
Frais postaux téléphone	1 000	990			
Autres Charges	7 000	3 800			
Cotisations, adhésion	7 000	3 800			
			Partenariat	1 000	
			Produits Financiers	1 000	
Dotation aux amortissements	500				
Total	41 000	15 507	Total	41 000	25 400

Documents annexes

Mise en cohérence et revalorisation des indemnités de fonctions des DR - DRA - DD

Situation actuelle (arrêté du 27 juin 2003) avec revalorisation nouvelle en année pleine

		Proposition	Bénéficiaires	Coût de la mesure
- Directeur régional hors-catégorie	3350 €	3 500 €	/	/
- Directeur régional 1ère, 2ème et 3ème catégorie	3200 €	3 200 €	/	/
- DRA 1ère catégorie	2600 €	3 100 €	4	2 000 €
- DRA 2ème catégorie	1266 €	2 300 €	11	11 374 €
- DRA 3ème catégorie	1400 €	1 400 €	/	/
- DD hors catégorie	3100 €	3 100 €	/	/
- DD 1ère catégorie	1266 €	2 300 €	34	35 156 €
- DD 2ème catégorie	1400 €	1 400 €	/	/
TOTAL				

Mise en cohérence de la NBI

Situation actuelle
(décret du 16 novembre 2001)
arrêté du 28 février 2000

		Proposition	Bénéficiaires	Coût de la mesure
- DRJSVA	60 à 100 pts	/	/	/
- DRA 1ère catégorie	60 pts	/	/	/
- DRA 2ème catégorie	40 pts	50 pts	11	5937
- DRA 3ème catégorie	40 pts	/	/	/
- DDJSVA hors catégorie	60 pts	/	/	/
- DDJSVA 1ère catégorie	40 pts	50 pts	34	18253
- DDJSVA 2ème catégorie	40 pts	/	/	/
TOTAL				24290

Affaires corporatives**Lettre au cabinet**

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation



Vannes, le 30 octobre 2006

Monsieur le Directeur,

Comme convenu lors de notre entretien du 24 octobre dernier, nous vous adressons ci-joint une note relative au régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports et des emplois qu'ils occupent ainsi que des propositions chiffrées.

Ces propositions portent sur les principales revendications déjà évoquées depuis plus de deux ans pour lesquelles nous demandons qu'elles puissent enfin se concrétiser à très court terme conformément aux engagements pris. Dans ce cadre, la revalorisation des indemnités de sujétions, non réévaluées depuis 2000, constitue notre première priorité et ceci sans attendre par ailleurs l'étude de la création d'une indemnité de responsabilité.

Nous vous adresserons ultérieurement les propositions concernant la grille d'emploi des directeurs et directeurs-adjoints d'établissement.

A bien des égards, la situation actuelle est vécue comme une véritable injustice et un manque de reconnaissance des personnels d'encadrement et de direction des services déconcentrés et des établissements du ministère.

Sur l'ensemble de ces sujets, comme sur d'autres, nous souhaitons vivement un véritable dialogue social dans la transparence et la confiance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SEJS,
Le responsable de la commission
« Statuts et carrières »

Laurent de LAMARE

Monsieur Roland BLANCHET
Directeur Adjoint de Cabinet

Copie à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
de l'Administration et de la coordination Générale

BUDGET PREVISIONNEL SEJS 2007

	DEPENSES		RECETTES
Achats	800		
Matériel	100		
Papeterie	200		
Travaux	500		
Services extérieurs	900		
Entretien réparations	300		
Documentation	100		
Provision pour frais d'avocats	500		
Autres services extérieurs	31 000		
Fonctionnement du BN	4 000		
Déplacements du Bureau National et du Conseil	8 000		
Déplacements hors BN	3 000	Cotisations	34 000
Assemblées générales	15 000		
Frais postaux téléphone	1 000		
Autres Charges	7 000		
Cotisations, adhésion	7 000	Participation congressistes	3 000
		Partenariat	1 000
		Produits Financiers	2 000
Dotation aux amortissements	300		
Total	40 000	Total	40 000

Assemblée générale du vendredi 13 octobre octobre :
(Suite)

3 Barème de cotisation 2007 :

I Bécu propose une grille de cotisation qui reprend celle de 2006 avec majoration uniforme de 2 euros et qui fera l'objet de longues discussions d'une part sur la réduction du nombre de catégorie prévues initialement (à quatre), d'autre part sur la baisse du taux de cotisation pour chaque catégorie.

Elle propose que la création d'un statut de membre associé à 10% de la cotisation maximale et que les collègues en disponibilité soient considérés comme membres associés : c'est possible. Elle rappelle que les taux de cotisation sont connectés à ce que nous reversons à l'UNSA à ce titre - qui augmente chaque année- et que la réduction d'impôts porte la cotisation maximum à 70 €

Propositions des congressistes :

- Que l'année soit identifiée par le chiffre des unités (7 pour 2007)
- La cotisation des stagiaires est importante

notamment pour le concours interne souhait d'une cotisation forfaitaire la 1ère année : 10 € ou 20 € ou membre associé : difficile pour des gens ayant le même tarif d'avoir des statuts différents. D'ailleurs l'âge moyen du congressistes est plutôt élevé!

- La proposition d'une majoration de 2 € est repoussée au profit d'une simplification du nombre de tranche au bénéfice des plus basses

- Le coût est vécu comme élevé notamment à la rentrée scolaire où il y a d'autres choses à payer ; mais la cotisation est en principe due au premier trimestre de l'année civile

Le vote est reporté au lendemain sur la base d'un barème qui réduirait le taux de cotisations
M Chauveau remercie la ménagère et le père de famille .

Barème de cotisations 2007 : décision

Indice	Cotisation pour l'année 07	Observations
365 à 436	67€	Correspond du 1er au 3ème échelon
489 à 618	107€	
641 à 1015	147€	
Sup à 1015 et Hors échelles lettres A et B	187€	NBI comprise
Stagiaires, membres associés..	17€	

Cotisation proratisée pour les Inspecteurs et Inspectrices à temps partiel Proposition votée à l'unanimité moins une abstention



Affaires corporatives

Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006 Régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des Sports (Suite)

Nous avons refait l'historique de la construction avortée de ce dispositif - au motif que le Décret de 2002 devait être revu, ce qui n'aura de toute façon aucune incidence sur un éventuel référentiel- et qui a abouti à une instruction réductrice proposant une vague fiche d'appréciation pour une éventuelle promotion de grade, laissant en suspens tous les travaux du groupe de travail ad hoc. Nous avons insisté sur l'importance d'une évaluation objective, compte tenu de son incidence sur l'inscription aux tableaux d'avancement, sur la base d'un référentiel métier qui existe en partie (travaux des tables rondes métiers, référentiel métier utilisé pour l'évaluation des inspecteurs stagiaires etc...)

Roland Blanchet s'est étonné de l'ab-

sence de grille d'évaluation construite sur un schéma Fonction publique connu.

Il propose de créer un groupe de travail associant 2 ou 3 inspecteurs «non encartés», l'Inspection générale, un ou deux des chefs de service et MM Sauton et Watrin.

A la demande de précisions sur la notion d'inspecteur «encarté» faite par Isabelle Bécu Salaiün, il répond qu'il ne pratique pas la cogestion et ne veut pas d'inspecteurs parlant au nom d'un syndicat.

Ce à quoi, elle répond que nous ne pratiquons pas non plus la cogestion! que nous récusons le vocable «encarté», mais que compte tenu de notre taux de syndicalisation de 50% il y a une chance sur deux que le collègue soit membre du SEJS. Par ailleurs

être représentant syndical signifie être porteur d'un mandat et d'une réflexion collective du corps, validée et à laquelle les collègues adhèrent. Nous demandons à être associés aux travaux en tant que syndicat et que l'on reparte au moins des travaux existant.

Le groupe de travail nous fera donc des propositions!!



- par la mise en œuvre effective des ratios promus/promouvables affichés. Le ratio (assez favorable pour notre corps) n'est en fait pas mis en œuvre dans la réalité, puisque les promotions des collègues en détachement fonctionnel n'ont aucune incidence financière. Nous demandons qu'il soit calculé sur l'effectif hors détachement. Roland Blanchet affirme que c'est impossible, et que nous devrions nous féliciter de disposer de tant de postes fonctionnels. Il avait par ailleurs fait quelques digressions en début d'entretien sur une fausse appréciation de la mobilité dans la Fonction publique qui accorde un préjugé favorable à des météores qui vont de poste en poste. Reprenant ses propos nous avons souligné qu'en particulier pour le passage de la 2nd à la 1e classe, nous demandons que soient mieux pris en compte les collègues qui font une carrière d'inspecteur comme ils en ont le choix, assument leur responsabilité en tant que tels et ne démeritent pas pour autant. Le fait de consacrer la moitié du nombre de promotions ouvert à des collègues en détachement fonctionnel les pénalisent.

En conclusion, nous avons évoqué la question du reliquat indemnitaire exceptionnel dont les directeurs régionaux viennent d'être informés (cf notre courrier du 20 octobre). L'instruction évoque l'investissement des secrétaires généraux pour la mise en œuvre de la LOLF mais pas le corps de l'inspection ! et en exclut les directeurs dont les taux sont fixés individuellement par l'administration centrale (notifiés

au mois de juillet) Roland Blanchet ne comprend pas notre souci (ndlr mais nous savons pour notre part que le cabinet n'en a été informé que très tardivement ; au cours de l'entretien nous avons entendu que «on a caché des choses au Ministre»).

C'est très bien d'avoir une marge de manœuvre, les ajustements lolfiques sont compréhensibles et de toute

façon on ne pouvait créer des ETPT (toujours le plafond). On aurait pu en revanche payer des vacataires, élaborer des programmes de formation etc...

Compte rendu I Bécu Salaiün

Affaires corporatives**Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006****Régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des Sports (Suite)**

Sur ce point il nous est demandé de fournir une proposition de grille indiciaire spécifique. Ce à quoi nous avons répondu que nous le ferons, en liaison avec nos instances représentatives des collègues en établissement.

JP Drevon a indiqué que cela pourrait même coûter moins cher qu'un système de bonification indiciaire, tous les espoirs sont donc permis...

Il est à noter que pour la plupart de ces sujets indemnitaires et indiciaires, il nous a systématiquement été demandé des propositions chiffrées (a minima) et des argumentaires que nous avons déjà fournis depuis plus de deux ans.

Dans la suite de la discussion, Roland Blanchet s'est insurgé contre une «cogestion» qu'il dit se refuser à pratiquer.

- Repyramidage du corps et procédures d'avancement plusieurs reprises la mise en œuvre de procédures d'avancement conformes aux orientations de la Fonction publique :

Nous souhaitons le repyramidage du corps en deux classes pour une plus grande fluidité, compte tenu notamment de la pyramide des âges liée à l'absence de concours interne pendant 10 ans.

Par ailleurs, nous avons demandé à

Un tel dispositif devra expliciter ses finalités et proposer un référentiel professionnel prenant en compte les missions que les inspecteurs sont en capacité d'exercer compte tenu des moyens dont ils disposent.

- 1 Par la construction pragmatique et progressive d'un cadre juridique et pratique clair en matière d'évaluation, construction qui a été abandonnée.

Nous avons refait l'historique de la construction avortée de ce dispositif - au motif que le Décret de 2002 devait être revu, ce qui n'aura de toute façon aucune incidence sur un éventuel référentiel- et qui a abouti à une instruction réductrice proposant une vague fiche d'appréciation pour une éventuelle promotion de grade, laissant en suspens tous les travaux du groupe de travail ad hoc.

Nous avons insisté sur l'importance d'une évaluation objective, compte tenu de son incidence sur l'inscription aux tableaux d'avancement, sur la base d'un référentiel métier qui existe en partie (travaux des tables rondes métiers, référentiel métier utilisé pour l'évaluation des inspecteurs stagiaires etc...)

Roland Blanchet s'est étonné de l'absence de grille d'évaluation construite sur un schéma Fonction publique connu.

Il propose de créer un groupe de travail associant 2 ou 3 inspecteurs «non encartés», l'Inspection générale, un ou deux des chefs de service et MM Sauton et Watrin.

A la demande de précisions sur la notion d'inspecteur «encarté» faite par Isabelle Bécu Salaün, il répond qu'il ne pratique pas la cogestion et ne veut pas d'inspecteurs parlant au nom d'un syndicat.

Ce à quoi, elle répond que nous ne pratiquons pas non plus la cogestion! que nous récusons le vocable «encarté», mais que compte tenu de notre taux de syndicalisation de 50% il y a une chance sur deux que le collègue soit membre du SEJS. Par ailleurs être représentant syndical signifie être porteur d'un mandat et d'une réflexion collective du corps, validée et à laquelle les collègues adhèrent. Nous demandons à être associés aux travaux en tant que syndicat et que l'on reparte au moins des travaux existant.

Le groupe de travail nous fera donc des propositions!!

Assemblée générale du vendredi 13 octobre (suite)

4 VIE SYNDICALE**Compte rendu de la Section des Directeurs régionaux :**

- Ils éprouvent de réelles difficultés y compris psychologiques en raison de
 - o L'absence d'action collective,
 - o D'un problème de positionnement déontologiques par rapport à la conférence des Directeurs régionaux
 - o D'aspects matériels par rapport à leur possibilité de se réunir (changements d'horaires répétés de la conférence
- Ils souhaitent des initiatives d'action mais ne rencontrent guère d'enthousiasme
 - o Notamment vis à vis du malaise des cadres
 - o S'interrogent sur une contribution du SEJS par rapport aux prochaines échéances
- Propositions
 - o Donner la priorité aux sections régionales
 - o La section des DR doit garder des liens avec le SEJS pour avoir un message commun
- Reste la question du malaise des cadres.

Communication :

Souhait de développer l'intranet pour les syndiqués avec une numérisation du trombinoscope ; le travail de «webmistress» pour le site internet assuré seule par la permanente chez un hébergeur gratuit ne sera plus possible avec les photos

- Qui est habilité à parler au nom des sections thématiques ? chacun intervient en fonction des nécessités en ayant conscience que les 4 du Bureau national ne représentent pas tous les chefs d'établissement

- Le MJS dénie au IJS la possibilité de parler de leur travail comme Chef d'établissement ou DR d'où la nécessité de créer des lieux de débat au sein du SEJS qui préparent les négociations.



*Assemblée générale du vendredi 13 octobre Après Midi :
Compte rendus des commissions*

Commission « VIE SYNDICALE » Rapporteur Philippe Chaussier



corps en identifiant les parcours professionnels.

Pour redynamiser les sections territoriales ;

Replacer le délégué régional au centre du dispositif de communication :

- pour diffuser l'information descendante comme correspondant du BN,
- pour animer une équipe régionale autour de thèmes et de problématiques, afin de faire remonter au BN les sentiments du terrain.

Pour dynamiser les sections thématique :

Le délégué de section thématique doit avant tout animer le groupe de collègues du BN, représentatifs de leur section (CE, DR)
Ces sections doivent faire des propositions d'action au BN.

La commission a fait le constat suivant :

- une évolution plutôt positive de la communication syndicale.
- Certains dysfonctionnements, voire perte de lisibilité dus à une mauvaise utilisation des NTIC,
- La quasi disparition du fonctionnement des sections territoriales,
- Une baisse relative de la syndicalisation due peut être à ce défaut de communication,
- un certain parasitage du à trop d'information ou à une banalisation d'information d'intérêt très divers.
- Le groupe fait les propositions suivantes qui pourraient devenir des orientations données au BN en matière d'action et de fonctionnement syndical.

Pour améliorer le taux de syndicalisation :

1. Information sur les acquis de l'action des deux syndicats, en particulier sur les conséquences de la fusion des corps et de la fusion syndicale.
2. Améliorer l'accueil des nouveaux collègues par la publication d'un livret d'accueil syndical et social.
3. Fractionnement du versement de la cotisation syndicale et information sur la déduction fiscale.

Pour améliorer la communication :

1. Revisiter les outils informatiques utilisés en préférant un site unique, en réservant les relations individuelles et bilatérales au contenu corporatif de gestion de carrière
2. Positionner le délégué régional comme diffuseur de l'information tant descendante que montante.
3. Réaliser d'urgence un annuaire du nouveau



Affaires corporatives

Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006 Régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des Sports

REGIME INDICIAIRE

Nous maintenons nos demandes de mise en cohérence du régime indiciaire auxquelles il n'a toujours pas été donné suite ; pour le SEJS cette mise en cohérence est aussi à étudier dans une perspective de mobilité à terme au sein des trois Fonctions publiques :

Emplois de responsabilités

Pour mémoire : Roland Blanchet nous expose sa conception restrictive de passerelles entre les trois fonctions aux cultures très différentes selon lui. Les textes existent, à chacun de se débrouiller avec un prix à payer au retour dans le corps d'origine.

- *Accès à la hors échelle lettre B pour l'ensemble des directeurs régionaux et la hors échelle C pour le directeur régional d'Ile de France.*
Cette revendication est légitime que l'on se place d'un point de vue interne au Ministère : les emplois de directeur régional sont pourvus par des inspecteurs principaux dont le grade culmine à la hors échelle lettre B ; le statut d'emploi est donc aujourd'hui moins bien positionné que le corps qui y accède. Ou que l'on analyse la situation comparativement à d'autres emplois de chefs de service déconcentré de l'Etat.
- *Nombreux sont ceux qui ont obtenu des réévaluations significatives tant en matière indiciaire qu'indemnitaire, alors que la grille d'emploi de directeur régional de la jeunesse et des sports n'a pas été réévaluée depuis 1976.*
Cette revendication est également justifiée par les responsabilités accrues des directeurs régionaux en raison notamment de la recomposition fonctionnelle, ils cumulent la responsabilité régionale et celle du département chef lieu de région, et dans de nombreux domaines récents dont nous ne citerons que la LOLF.
- *Or il n'existe pas de véritable obstacle financier à cette mesure, compte tenu des effectifs de directeurs régionaux concernés. Ces derniers en viennent à considérer qu'après de nombreuses années de revendication, la seule explication relève d'une forme de mépris à leur égard, alors qu'ils occupent les fonctions les plus importantes dans les services déconcentrés du MJSVA. Cette revendication est une de nos priorités.*

AM de BAUW expose l'argumentaire qui a été celui de la Fonction publique d'un contingentement obligatoire et de la crainte d'un risque de contagion. (à vérifier...)
L de LAMARE expose une nouvelle fois tous les exemples pour lesquels ce contingentement n'existe pas, notamment les DRTEFP. Il rappelle que la mesure avait été «bleuie » à plusieurs reprises et que c'était une promesse du Ministre (que ce dernier n'a pas dû beaucoup soutenir).
Pour JP Drevon nous devrions plutôt demander la HEC pour quelques uns, que la HEB pour tous....

- Accès à la hors échelle lettre A pour l'ensemble des directeurs régionaux adjoints et directeurs départementaux
Il s'agit, là encore, de prendre en compte les responsabilités exercées et le positionnement tant en interne au MJSVA, que vis à vis des trois filières de la Fonction publique appelées à être de moins en moins cloisonnées.
- Création d'une grille d'emploi spécifique pour les emplois de directeur et directeur adjoint d'établissements.
Cette demande a été présentée à plusieurs reprises pour parvenir à une plus grande cohérence avec la grille des chefs de service déconcentré, compte tenu notamment des allers
- retours des personnels sur ces postes. Par ailleurs, le déplafonnement indiciaire, notamment de la HEA à la HEB, contribuerait également à établir une cohérence avec le propre positionnement du corps des inspecteurs.

Affaires corporatives

**Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006
Régime indemnitaire et indiciaire du corps
des inspecteurs de la jeunesse et des Sports**

Roland Blanchet nous dit qu'il appellera le directeur de cabinet de la Fonction publique l'après midi même. On peut espérer que ces deux mesures voient le jour rapidement, l'un d'entre elles au moins est imminente depuis deux ans! (cf comptes rendus de réunions).
Mais il faut aussi rappeler qu'en juillet 2005, Hervé Canneva avait considéré le toilettage du Décret NBI comme étant «moins périlleux » que la modification du Décret sur les indemnités de fonction qui aurait été « aventureuse».
Nous nous étions donc rendus à ces arguments mais partirons « à l'aventure » dans les plus brefs délais. Ces deux points étant traités, compte tenu du contexte électoral et des délais de mise en œuvre, nous avons présenté les points qui suivent et ont été considérés par nos interlocuteurs comme une plateforme, un programme «pour la suite»

La mise en cohérence du régime indemnitaire des emplois fonctionnels procéderait par ailleurs:

- de la revalorisation des taux des indemnités de fonction pour les Directeurs régionaux, départementaux et Directeurs adjoints.
- de la révision du classement des emplois dans les services déconcentrés avec notamment une augmentation du nombre des directions départementales hors catégorie (10 à ce jour) et un réajustement du nombre d'emplois relevant de la 1ère catégorie des directeurs départementaux et des directeurs régionaux adjoints qui a été réduite de moitié en 2003.
- d'un alignement du classement des emplois de DRA sur celui des Directeurs régionaux.
- de la mise en cohérence du

régime de sujétions spéciales des directeurs et directeurs adjoints d'établissement au delà d'ajustements ponctuels des attributions individuelles par l'administration centrale.

Une correction de la révision du classement des services viendrait rétablir ce que nos collègues ont perçu comme une mesure inéquitable et le plus souvent incompréhensible. Son coût financier est minime mais un telle correction participerait à inciter à une plus grande mobilité qui est aujourd'hui défailante car à l'inverse la mobilité a un coût important pour les collègues qui n'est pas du tout compensée par une attractivité des postes de responsabilité accrue.

Nous demandons donc que soient apportées très rapidement des solutions aux incohérences les plus flagrantes et la modification de l'arrêté portant régime de sujétions spéciales pour les directeurs d'établissement.

Nous souhaitons par ailleurs un réexamen du classement des services.



Sur ces points, Roland Blanchet nous demande de faire une double proposition :

- l'une de modification du classement des services par rapport à des clés à définir (population, tourisme, activités jeunesse et sports, politique de la ville...)
- l'autre d'un système repensé dans une perspective de réforme de l'Etat (Directions départementales «satellite» des DR par exemple)

*Assemblée générale du vendredi 13 octobre Après Midi :
Compte rendus des commissions (suite)*

**Commission Champ Professionnel
Rapporteurs Fabienne Bourdais/ Robert Pouliquen**

La commission a travaillé dans un double objectif :

- Préciser la spécificité du rôle de l'Etat dans le champ professionnel de la jeunesse, des sports et de la vie associative, en actualisant les analyses existantes ;
- Proposer une organisation permettant à l'Etat d'assurer au mieux ses missions.

Les travaux de la commission doivent notamment permettre de rédiger un message fort à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle 2007 en prenant en compte la volonté de « rupture » affichée par des candidats pouvant se prévaloir, par ailleurs, d'une expérience

Rappel du rôle de l'Etat qui doit contrôler, réguler, fédérer, impulser.
Rappel des missions de l'Etat dans le secteur « jeunesse et sports » : promotion, protection des usagers, formation (comme élément de la promotion).

Les échanges ont mis en évidence deux approches :

- La première, finalement retenue par la commission, développe une approche privilégiant les missions et l'organisation ministérielle actuelles, permettant de valoriser notre « plus-value » indiscutable, de montrer l'alliance pertinente entre « sport et jeunesse », d'insister sur la mission éducative transversale ; l'absence de cadre de référence préexistant (un ministère JSVA) et suffisamment affiché pourrait s'avérer périlleux ;
- La seconde approche dépasse la réaffirmation de la pertinence de l'existant (missions/structure), pour mieux prendre en compte les besoins des jeunes, et pas seulement la question des loisirs (l'objectif serait d'adresser un message fort en direction de la jeunesse avec des hypothèses de modes d'organisation

importante d'élus locaux à la tête de l'exécutif de collectivités territoriales.

Ces travaux doivent par ailleurs faire l'objet d'une réflexion au sein des sections.

Les échanges ont été riches et nombreux, à partir d'un document remis en séance : « le service public de l'Etat en matière de jeunesse, sports, vie associative » par M. Chauveau et F. Giraud. Le présent compte-rendu ne reprend que les idées principales exprimées par les participants et ne retranscrit pas les débats dans leur intégralité.

adaptés : logique transversale ou thématique dans l'action en direction des jeunes, quelle organisation territoriale ?).

Quelques éléments de contexte à prendre en compte :

- Les questions de « jeunesse » et de « sport » sont d'actualité ;
- Nous sommes des acteurs de la cohésion sociale (la loi sur l'égalité des chances justifie l'existence même de notre ministère) et territoriale (l'attractivité des territoires ne repose pas que sur les aménagements mais nécessite de répondre à des besoins de services) ;
- Une organisation nouvelle : « démantèlement » du MJSVA avec création CNDS, AMLD... ;
- Une lisibilité plus forte du champ « sport » mais avec des avancées fédérales importantes (agences, CNDS, professionnali-

sation...)

- Un champ « jeunesse-vie associative » plus dilué (exemple du volontariat associatif avec 5 formes et 9 ministères concernés) ;
- Un Etat qui semble, dans les tentatives de réorganisation, privilégier de nouvelles logiques s'appuyant sur les compétences des agents en ingénierie publique (expertise à moindre coût en matière de diagnostic/évaluation) ;
- Situer notre action dans un cadre européen, qui « classe » notre champ de compétences dans le secteur des services récréatifs ouverts au marché, mais qui reconnaît la légitimité de l'intervention de l'Etat pour faire face à des problèmes sociaux avérés (rôle régulateur) ;

Le rôle des services et établissements du MJSVA :

- Le champ du service public ...

*Assemblée générale du vendredi 13 octobre Après Midi :
Compte rendus des commissions (suite)*

est contingent : l'Etat intervient dans des domaines où ni le secteur privé, ni les collectivités, ne peuvent apporter seuls des réponses ;

- Il convient de rappeler la nécessaire mutabilité du service public, qui doit donc s'adapter aux nouvelles réalités sociales ;

- Il faut donc montrer en quoi les services JS ont su s'adapter (à partir de quelques exemples : du financement d'équipements sportifs, à l'analyse, l'expertise, le conseil grâce au RES ; en matière de formation, de la définition des contenus de formation à l'aide à la structuration des branches professionnelles...)

- Un rôle d'expertise des services du MJSVA à affirmer (diagnostic, observatoire) ... mais aussi à conforter dans des domaines à fort enjeu (formation initiale et continue des agents) ;

- Des attentes des usagers « collectivités territoriales » qui peuvent être différentes (exemple du soutien direct attendu de la part des « petites » communes/rôle de « tiers conseil » que peuvent jouer les services JS auprès des collectivités plus importantes) ;

- Une expertise pédagogique et une connaissance des territoires à mieux mettre en valeur (notre spécificité/singularité est un gage de lisibilité) ;

- Réaffirmer l'opportunité d'un service public de formation « jeunesse et sports » situé dans un secteur concurrentiel avec d'autres acteurs publics ou privés.

Propositions :

- Le message à adresser aux candidats doit être structuré et percutant (quelques chiffres-clé et quelques illustrations de notre action

concrète), en partant de l'affirmation sans réserves d'un nécessaire service public « jeunesse, sports, vie associative » qui voit ses missions actualisées ou renouvelées autour de missions ou actions transférées à d'autres, en revendiquant un département ministériel à la mesure du rôle joué par les services. Le bureau national devra, à partir du document initial remis en séance et des contributions de la commission, valider un texte synthétique à adresser aux candidats à l'élection présidentielle 2007 ;

- Un « livre blanc » de notre vision du service public « jeunesse et sports » sera rédigé en associant les sections régionales et thématiques du SEJS, sous la coordination de Philippe BERTRAND.



Affaires corporatives

**Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006
Régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des Sports (Suite)**

2.3 La mise en cohérence du régime indemnitaire des emplois fonctionnels

Le régime indemnitaire mis en place en 2003 pour les directeurs et qui associe indemnités de fonction et bonification indiciaire est incohérent et injuste.

Il a généré une situation tout à fait inique suite à la modification simultanée du classement des services en 2003, puisque les collègues concernés - catégories intermédiaires du classement de directeurs départementaux et directeurs régionaux adjoints - subissent une baisse totalement injustifiée de leur rémunération depuis quatre ans. La baisse du taux de l'indemnité de fonction - que nous contestons - devait être compensée par la mise en place

d'une NBI qui n'a pas vu le jour. Cette situation est pour le moins incompréhensible et n'a pas d'équivalent dans la fonction publique.

Nous constatons malheureusement que le passage annoncé de 40 à 50 points de NBI qui devait intervenir en compensation, n'est toujours pas effectif, malgré un vote en CTPM du 18/10/2005.

Nous demandons qu'il le soit dans les plus brefs délais, avec effet rétroactif s'agissant d'un baisse de rémunération unilatérale et infondée.

En tout état de cause une mesure corrective ne saurait régler l'incohérence de la situation. La transformation de cette NBI Durafour en NBI Prada constituerait une avancée significative puisqu'elle serait alors cumulable, quel

que soit l'indice de rémunération, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous persistons toutefois dans notre analyse de la mise en œuvre de la bonification indiciaire de l'encadrement supérieure dite « N.B.I Prada » qui ne peut constituer qu'une des dispositions participant de la démarche de positionnement des emplois de direction, mais ne saurait être considérée comme actant définitivement le classement de ces emplois.



Comme Bertrand Jarrige (ex membre du cabinet) en janvier 2005 (cf compte rendu), Roland Blanchet a découvert l'incohérence de la situation qui est la résultante d'un mélange des genres qui lui permet quelques effets de manche...

Puis la discussion s'engage sur d'autres voies sans issues, Roland Blanchet estimant que les préfets eux mêmes ont quelques difficultés à nous situer, à telle enseigne qu'ils ne se sont pas manifestés pour nous intégrer à un pôle. D'où le manque de reconnaissance de notre fonction en interne et externe.

Nous avons refait l'historique des pôles avant de recentrer sur le sujet indemnitaire :

- pour ce qui est du taux des indemnités de fonction des directeurs, Roland Blanchet reconnaît l'incohérence du système, comme d'autres avant lui, et nous demande de faire une proposition chiffrée minimale, ce qui pour lui signifie dans un premier temps de permuter indemnité de fonction de Directeurs départementaux et DRA de 1° et 2° catégorie. Sans effet rétroactif dans sa grande bonté (réduction de 1 400 à 1266 euros pour les collègues classés en 2° catégorie).

Ce que nous récusons totalement avec l'appui de JP Drevon nouveau responsable du «dialogue social» au cabinet.

En définitive, il nous appartiendra de faire très rapidement une proposition (que l'on peut estimer à moins de 50 000 euros compte tenu des effectifs concernés, à comparer au reliquat indemnitaire exceptionnel pour 2006 estimé lui à plus de 2 000 000 d'euros d'après les éléments dont nous disposons). Rappelons qu'il ne s'agit que de la correction d'un baisse de rémunération depuis 4 ans pour les collègues concernés.

-pour ce qui est du passage de 40 à 50 points de NBI, acté en CTPM et validé par le Budget, paradoxalement, c'est la Fonction publique qui bloque parce qu'il ne s'agit pas de NBI PRADA (ce n'est pas faute de l'avoir demandé!)

Affaires corporatives**Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006****Régime indemnitaire et indiciaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des Sports (Suite)**

*** Roland Blanchet commence par amalgamer CLUS et Indemnité de logement (que nous lui explicitons donc historiquement et au plan pratique).

Puis il reprend à son compte l'argumentaire du Budget qui agrège l'indemnité de logement aux indemnités de sujétions des IJS pour estimer que notre régime indemnitaire n'est pas défavorable par rapport aux Personnels Techniques et pédagogique supérieurs.

Argumentaire que nous réfutons au motif que l'indemnité de logement est une des contreparties de la mobilité qui nous est imposée statutairement, contrairement aux CTPS.

En tout état de cause l'intégration de l'indemnité de logement comme complément de rémunération soumis à cotisations sociales, réduit d'autant le pouvoir d'achat des IJS.

Mais ce n'est pas un problème pour nos interlocuteurs, c'est un fait...

Nous insistons sur la revalorisation, conformément à l'orientation donnée par JF Vilotte, directeur de cabinet, lors de la réunion du 6 juillet, pour qui c'était la seule négociation possible avec le budget, (bien que cette affirmation soit assez surprenante).

Roland Blanchet revient sur cette idée, qui n'est pas défendable à ses yeux, dans la mesure où aucun corps ne bénéficie plus d'indemnités de logement (y compris de professeurs des écoles).

Au fil de la discussion il propose de transformer l'indemnité de logement en indemnité de responsabilité qui correspond mieux à notre métier actuel, « à la sociologie administrative 2007 » et pourrait de ce fait mieux être revalorisé.

Nos argumentaires successifs s'étant perdus dans les étages d'année en année, il nous est demandé de fournir un argumentaire (ci dessous).

1-3 Création d'une indemnité de responsabilité pour les inspecteurs: Le MJSVA est un des rares ministères à ne pas valoriser par un régime indemnitaire spécifique les responsabilités particulières exercées par son corps d'encadrement conformément à son statut.

Les inspecteurs engagent leur responsabilité tant administrative que pénale par :

- la représentation directe du préfet ou du Ministre en particulier auprès des élus locaux
- la délégation de signature du préfet
- leurs responsabilités au sein des équipes de direction des services ou établissements et pour décliner la politique ministérielle

- ***l'encadrement statutaire des équipes de conseillers et de personnels administratifs y compris en début de carrière***

- ***les relations directes avec le corps préfectoral, les autres services de l'Etat, les élus, les partenaires associatifs et économiques***

- ***la présidence de commissions administratives régionales ou départementales***

- ***leurs fonctions en tant qu'autorité académique, notamment comme présidents de jury, fonctions pour lesquelles ils ont délégation de pouvoir et assume une responsabilité pleine et entière y compris en cas de contestation.***

Ces responsabilités spécifiques justifient largement la création d'une

indemnité les prenant en compte et qui devra être comparable à celles relatives à d'autres emplois de responsabilité au sein de la Fonction publique.

Nous demandons que cette question soit étudiée au plan technique avec les Ministères du budget et de la Fonction Publique.



*Assemblée générale du vendredi 13 octobre Après Midi :
Compte rendus des commissions (suite)*



**Commission Affaires Corporatives Rapporteur
Laurent de Lamare**

La commission avait pour double objectif un travail sur les revendications indemnitaires et indiciaires et un travail sur le barème syndical utilisé par les représentants du personnel SEJS UNSA et ce, en vue des prochaines CAP de 2006.

- En ce qui concerne le premier aspect, après explicitation des enjeux et de divers documents syndicaux SNIJSL et SNIPJSL élaborés depuis plusieurs années et qui ont fait l'objet d'une synthèse en mars 2006, la commission a fait le point sur l'état d'avancée des dossiers.

- Les collègues constatent et déplorent les incohérences et iniquités de notre régime indemnitaire notamment. Ils tiennent à affirmer la polyvalence de l'inspecteur en responsabilité et la notion d'équipe de direction.

- Le Directeur de Cabinet du Ministre a paru découvrir que les IJS encadraient des PTP expérimentés y compris des CTPS. Il faudra le faire savoir précisément et fournir des fiches de poste des IJS avec les volumes encadrés

En termes d'action, la commission a hiérarchisé des priorités qui seront proposées à l'assemblée générale sous forme de motion. Il faut enrichir les propositions d'exemples concrets et faire des évaluations des coûts de nos demandes.

Parmi les questions à évoquer prioritairement avec l'administration, il ressort que le régime indemnitaire est le plus urgent sur le court terme. A plus long terme, il faut évoquer le repyramidage du corps

- Sur le second point, la commission a examiné la proposition de barème de mutation et promotion validée par le Bureau national sur proposition du groupe de travail associant des Représentants du personnel à partir de la note problématique ci dessous.

**Un barème pour le SEJS :
Note de problématique**

Le SNIJSL et le SNIPJSL disposaient d'un barème propre pour hiérarchiser les candidats aux mouvements ou aux promotions dans le corps.

La fusion des corps, d'une part, la réunion des deux syndicats, qui a suivi et conduit à une « fusion » des CAP, d'autre part, conduisent le SEJS à reconsidérer les deux barèmes existants pour élaborer un barème unique.

Les représentants du personnels ont besoin de se référer sur un barème unique afin d'avoir des éléments de comparaison sachant que la fusion des corps confère aux IJS les mêmes compétences, quel que soit leur grade.

Avant la fusion, il était admis que les IP avaient vocation à occuper en priorité les emplois de DR, ceux de DRA HC et 1ère cat., ainsi que ceux de DD HC. Plusieurs interventions du SEJS auprès de l'administration centrale demandent expressément que l'appartenance au grade d'IPJS prédispose à occuper des fonctions d'encadrement supérieures à celles occupées par les IJS. C'est en effet très lié à la notion de parcours professionnels indicatifs que nous réclamons par soucis de lisibilité. Si le statut ne prévoit pas cela explicitement, un accord avec l'administration dans ce sens devrait permettre une gestion intelligente du corps.

Les positions du SEJS face à l'administration centrale sur le déroulement des carrières des personnels assurant des fonctions d'encadrement militeraient plutôt pour un barème reflétant les parcours professionnels des collègues.

Il est de toute façon délicat de chiffrer certains paramètres relatifs aux situations personnelles et familiales : ce serait très vite subjectif et tous les cas de figure ne pourraient être prévus. Les situations les plus fragiles pouvant être prises en considération par les RP en complément du barème. Il leur appartient en effet d'en faire état confidentiellement en CAP en complément des données chiffrées et objectives du barème.

La prise en compte des diplômes ne paraît plus pertinente dans un cadre mettant en avant les parcours professionnels.

De plus, il faut avoir conscience de la charge de travail que représente la tenue et la mise à jour du barème. Plus il y aura de critères et plus cette charge est importante.

*Assemblée générale du vendredi 13 octobre Après Midi :
Compte rendus des commissions (suite)*

Un barème élaboré sur les seuls critères de parcours professionnels permettrait en outre d'être utilisé selon les mêmes modalités, qu'il s'agisse d'une mutation ou d'une promotion dans le corps.

Aussi, le barème devra trouver un juste équilibre entre, d'une part, les emplois et fonctions occupés, d'autre part, l'ancienneté professionnelle, l'ancienneté fonction publique et l'ancienneté dans les corps du MJSVA. Pour cette dernière, l'évolution du syndicat en syndicat de métier et non plus de syndicat des IJS conduit à devoir prendre en compte de façon différenciés l'ensemble des corps et les différents grade du corps d'IJS.



La commission a beaucoup discuté sur :

- le classement par catégorie et niveau de fonctions auxquels est attribué un nombre de points. A noter que ce classement n'est pas celui de l'administration mais correspond au classement de l'ex SNIPJSL (joint en p.28)

- la prise en compte de la carrière et de la mobilité des inspecteurs et notamment le distinguo à faire, ou non, entre poste d'inspecteur en «province» ou en Ile de France. La majorité des collègues présents n'a pas considéré que cette distinction était pertinente.

- enfin sur la mise en œuvre d'un barème unique pour les mutations et promotions ce qui était le cas antérieurement, ou sur la nécessité de deux barèmes distincts, ce que souhaite la commission. Pour les promotions, le pyramidage du corps a été réexpliqué («engorgement» au 7° échelon : 60 collègues et encore 14 au Provisoire 1 donc 8° de l'ancien statut). Les collègues souhaitent avoir un temps de travail plus long sur la notion de parcours professionnels

La commission a en conséquence proposé au vote des congressistes que soient établis deux barèmes distincts et un mode de calcul du barème de mutation. (joint p.29)

Les discussions en plénière ont porté sur l'utilisation du barème : notre barème doit il être partagé par l'administration centrale? C'est a priori un document interne à la disposition des représentants des personnels, doit-on aller plus loin et chercher à fournir des réponses à l'administration?

Pour M Chauveau, le barème est un document interne et public mais nous ne sommes pas en situation de cogestion. L'administration avait évoqué la production de « ses propres critères » ; mais on attend toujours.

Jusqu'en 2000, les propositions syndicat/administration se recoupaient souvent, depuis il y a eu une dégradation certaine.

Par ailleurs, il conviendra de préparer les élections en fonction des effectifs par grades.

Affaires corporatives

Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006

**Régime indemnitaire et indiciaire du corps
des inspecteurs de la jeunesse et des Sports (Suite)**

- *pens malgré un régime indiciaire, (pas même du point d'indice de la Fonction publique). est ressenti comme une absence de moins attrayant que le nôtre dans leur corps d'origine, qu'ils percevaient en fait une rémunération plus élevée avant leur « promotion ». La question se pose de façon encore plus «aiguë» avec le régime indemnitaire du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, dont le taux moyen est nettement supérieur à celui des inspecteurs, corps d'encadrement du MJSVA dont les sujétions vont croissant, notamment du fait d'exigences préfectorales nouvelles. Cet état de fait, présent et passé,*
- Ce qui a provoqué des démissions.*
- Au sein de notre propre administration, le différentiel avec le régime des personnels techniques et pédagogiques se réduit de plus en plus, d'autant que nos indemnités n'ont pas été revalorisées depuis 2 000*

Roland Blanchet fait une longue digression sur le fait qu'en France les fonctionnaires revendiquent une indemnité par type de mission ou responsabilité alors que celles ci sont inhérentes à leur métier/corps. Il considère que c'est exaspérant et inacceptable.

Ce à quoi nous répondons que nous avons aussi des revendications indiciaires auxquelles il n'est pas donné suite non plus, et que syndicalement nous ne pouvons que prendre en compte le paysage administratif français tel qu'il est.



Nous demandons par conséquent :

1-1: la revalorisation des indemnités de sujétions des inspecteurs :

Ces indemnités sont destinées à compenser la charge de travail en horaires atypiques : les soirs et week-ends. Les réunions et manifestations se déroulant sur ces temps sont le plus souvent assurées par les corps de l'inspection (fonction de représentation du service). Le différentiel avec les corps de conseillers techniques doit donc être significatif.

Nous demandons un réajustement de notre système indemnitaire, prenant en compte notre nouveau statut portant création du corps unique d'inspection par le Décret du 12 juillet 2004, dont les indemnités restent néanmoins différenciées par grade à ce jour.

Ce réajustement ne constitue en fait qu'en rattrapage, et un taux unique d'indemnités de sujétions doit être

envisagé et majoré de façon significative.

1-2 : la revalorisation de l'indemnité de logement

L'indemnité de logement est différenciée selon la taille du chef lieu de département (de 792 à 1 263 euros) et selon les grades. Les inspecteurs ne perçoivent que 90 % d'une indemnité moyenne de 1 096 euros (soit 986 euros) qui n'a pas été revalorisée non plus depuis 2 000.

De plus elle est désormais intégrée comme élément de rémunération depuis 2006 et donc soumise à retenues sociales ce qui induit donc une diminution conséquente.

Nous demandons donc sa revalorisation dans les meilleurs délais.

Le système de la CLUS pour les collègues en situation de détachement fonctionnel

a également connu une forte érosion, nous avons constaté une augmentation de la redevance due. Par ailleurs, le barème CLUS ne correspond plus à la situation du marché locatif et devra être révisé.



Affaires corporatives

Compte rendu de la réunion Cabinet du 24 octobre 2006

**Régime indemnitaire et indiciaire du corps
des inspecteurs de la jeunesse et des Sports**

Présents :

Roland Blanchet, Directeur adjoint de cabinet
Jean Pierre Drevon, Conseiller technique au cabinet, chargé du dialogue social
Anne Marie de Bauw, chef de bureau sous direction des ressources humaines

Isabelle Bécu Salaün, Secrétaire générale adjointe du SEJS
Philippe Chaussier, Laurent de Lamare

Le présent compte rendu fait figurer en italique et point par point l'argumentaire portant sur les questions indemnitaires et indiciaires, tel qu'il a été discuté au congrès de Vichy sur la base de nombreux travaux et documents antérieurs, hiérarchisé et remis en forme en vue de cette audience impromptue quinze jours plus tard.

Les réponses apportées et la discussion en séance figurent en encadré .

Le cabinet comme la DRHACG avait été destinataires à plusieurs reprises depuis trois ans (dernier envoi en mars 2006) de documents présentant nos demandes et revendications sur ces différents thèmes. Ils ont fait mine de les découvrir...

La question du régime indemnitaire et indiciaire est récurrente pour le corps des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, qui s'estiment à juste titre lésés.

Or ce régime est non seulement une reconnaissance des fonctions, responsabilités, et contraintes mais un facteur évident d'attractivité du corps dont témoignent a contrario les difficultés de recrutement en interne.

La fusion des deux corps de l'ex inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs en 2004 et un certain nombre de mesures globales, notamment en matière d'avancement dans la fonction publique, ont apporté des améliorations.

Mais le constat reste celui d'une conception incohérente et d'un régime indemnitaire non revalorisé et non attractif comparativement à d'autres corps du Ministère ou

d'encadrement de la Fonction publique. Les blocages sont incompréhensibles compte tenu des effectifs réduits concernés.



Nous avons ouvert l'audience (P Chaussier) en évoquant celle du 6 juillet, avec le Directeur de cabinet, lors de laquelle nous avons été choqués du décalage entre la réalité de notre métier, nos responsabilités de corps d'encadrement quelles que soient les fonctions, et la perception qu'en ont le cabinet comme la DRHACG.

Ce décalage ne peut qu'avoir une incidence sur la prise en compte de nos revendications et sur le sentiment de mépris que partagent nos collègues.

REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire des Inspecteurs (taux moyen 4 498 euros au grade d'inspecteur, 5 363 euros au grade d'inspecteur principal) est

très défavorable comparativement à d'autres corps d'encadrement de la Fonction publique : Inspection du travail par exemple (prime d'activité par grade taux moyen 3 781 euros à 6 743

euros + prime de technicité de 2 286 euros à 4 573 euros), à l'Inspection des impôts, du trésor, ou aux corps de préfecture. Un certain nombre d'inspecteurs stagiaires ont constaté à leurs dé-

Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Bernard Deletang ouvre la séquence et donne la parole à André Auger au nom de la section des retraités

Intervention de André Auger :

Cette année est à marquer d'une pierre blanche avec la création du SEJS, né de la fusion de nos deux syndicats SNIPJSL et SNIJSL.

C'est la réalisation d'une idée qui était dans l'aire depuis un certain temps déjà. Vous ne m'en voudrez pas de citer à deux ou trois reprises des rapports de secrétaire généraux d'il y a quelques décennies. « Grâce à l'action inlassable de notre collègue Ripert, les liens qui unissent notre syndicats et celui des inspecteurs principaux se sont encore resserrés au cours de l'année écoulée. »

Notre syndicat a désormais plus de problèmes à régler car il a une plus grande surface d'intervention et ce dans un contexte difficile.

Le nouveau statut fait désormais une place indiscutable à la section des retraités conformément à notre vœu de ne pas constituer une simple amicale.

Remi Vienot et moi avons assuré une présence régulière, volontairement discrète, mais attentive à toutes les réunions du BN.

Nous avons pu constater :

- tout d'abord combien notre métier a évolué (notre environnement aussi !), résultat peut être des actions que nous avons menées notamment pour le développement de la pratique sportive

- l'absence de dialogue social

Nous avons pu mesurer les difficultés rencontrées par nos collègues notamment du fait de l'absence de dialogue social. Ici aussi, pardonnez moi un report vieux de plus de 30 ans « l'année 1970 nous a ouvert les yeux et montré que dans ce pays, la concertation et le dialogue ne paient pas! »

Mais aujourd'hui, il y a un fait nouveau, c'est le mépris avec lequel sont traités nos représentants.

Dans les CAP, on peut encore revenir aux années 1970 « a l'égard des mutations, nous ne pouvons comprendre qu'éclairé par les avis concordants des représentants du personnel et de l'administration, le Ministre n'en tienne aucun compte. C'est ce qu'on appelle « le fait du prince ».

Nuance cependant, les représentants du personnel étaient d'accord, et en tout état de cause c'était toujours un inspecteur qui était nommé sur des emplois d'enca-

drement. Actuellement , des professeurs de sport sans aucune expérience administrative sont nommés directeur de CREPS ou DRDJS.

- le manque de considération pour le personnel d'encadrement

Manque de courage ou souci de diviser pour régner, les inspecteurs, colonne vertébrale de la maison MJSVA, n'ont été soutenu par personne, je dis bien par personne, dans les différents qui le sont opposés au SNAPS.

- la tâche de nos collègues est de plus en plus complexe avec la mise en place d'une législation et d'une réglementation à l'efficacité douteuse ; je traduis pour les retraités : LOLF Loi organique relative aux lois de finances, RATE, RADE, réorganisation de l'administration départementale, dangereuse pour nos directions départementales. Et l'existence d'autres menaces encore pour notre corps comme le livre blanc du CNOSF qui propose entre autres que les brevets fédéraux permettent d'enseigner contre rémunération.

Au cours de cette année particulièrement difficile donc, nos collègues n'ont pas ménagé leur peine :

Réunions fréquentes du BN, réunions du conseil national et des sections territoriales ; effort de concertation du SG et de la SGA ; communication : les ordinateurs chauffent - nombreux envois d'emails- les imprimantes aussi. Quelques satisfactions : l'essentiel a été sauvé pour le CNDS.

Face à cette situation, que pouvons nous vous apporter ? En réalité peu de choses. Sinon de vous dire combine nous sommes attachés à l'esprit qui vous anime et qui a toujours été le nôtre dans ce que nous avons toujours eu la fierté d'appeler une administration de mission. Cet esprit, cette ambition, cette connaissance de la maison, nous en sommes tous dépositaires face à une administration qui semble tout ignorer du fonctionnement des services.

Regrettons que ce MJSVA soit passé à côté d'un grand dessein qui aurait permis sa montée en charge.

Pour l'essentiel nous pouvons vous informer de nos problèmes de retraités qui seront un jour les vôtres. Notre, ami Garcia a participé au congrès national de la FGRFP du 13 au 15 juin. Cette fédération des retraités de la Fonction Publique s'est fixée six objectifs :

1 Négocier une nouvelle loi réformant les retraites sur la base d'autres choix incluant, pour les fonctionnaires ,le retour aux principes essentiels du code des

Assemblée générale du samedi 14 octobre :
(Suite)

... **pensions civils et militaires et notamment**

- l'attachement au statut général de la Fonction publique et maintien de la budgétisation des pensions des fonctionnaires
- opposition à la création d'une caisse de retraite spécifique aux fonctionnaires de l'Etat sous tendue dans l'application de la LOLF, sous forme d'un compte spécifique pensions.
- Enfin, nous sommes toujours attachés au principe de continuité du service public.

2 Négocier une nouvelle loi réformant l'assurance maladie pour l'accès de tous à des soins de qualité.

3 Réviser les critères de revalorisation des pensions. Le pouvoir d'achat s'est dégradé. Le minimum représentait 75 % du SMIC en 1984 , 55,5 % en 2003.

4 Démontrer l'insuffisance des mesures envisagées pour faire face au vieillissement de la population et améliorer la situation des personnes en perte d'autonomie

5 Exiger des pouvoirs publics la consultation régulière et systématique des organisations représentatives

6 Oeuvrer au maintien et au développement des services publics de qualité et de proximité.

En conclusion,

Je voudrais remercier les collègues du Bureau National pour nous avoir toujours réservé un accueil chaleureux, B Deletang pour son accueil au CREPS, R Hess qui assure toujours l'édition du SEJS Info, Remi Vienot qui a participé à toutes les réunions, et enfin Michel Garcia notre trésorier qui a préparé notre Congrès, nous représente à la FGRFP et qui est la cheville ouvrière de notre Bureau.

Ce qui prouve la place de nos collègues , même à la retraite dans notre cité.

Enfin pour terminer, laissez moi vous livrer une citation du philosophe Alain, mon maître à penser :

« Le fonctionnaire parfait, du moins tel le que le conçois, ce n'est pas du tout un esclave au regard oblique ; c'est un homme libre, qui par volonté et raison se conforme à l'ordre et obéit le mieux qu'il peut, mais qui dans l'instant même où il obéit, juge celui à qui il obéit, et ne le cache pas ». A méditer...



Après cette intervention qui invite à la réflexion sur bien des points, l'assemblée générale passe plus prosaïquement au vote des taux de cotisations pour 2007.

La nouvelle proposition qui vise à minorer les taux pour les indices le plus bas est votée à l'unanimité moins une abstention.

Vie syndicale

Compte rendu de la réunion avec le ministre Jean-François LAMOUR, le 23 novembre 2006 (Suite)

Dans la conversation, le ministre a fait part de son grand désintérêt et d'une forme de mépris pour les élus des grands mouvements nationaux d'éducation populaire. Il reconnaît toutefois la réalité, l'efficacité et l'efficacité du travail de terrain. « Il faut mettre en valeur ce que font les agents du MJSVA sur le terrain ». Il s'est interrogé sur « la pertinence d'un ministère de la jeunesse » et a considéré que les indicateurs de la LOLF sont dangereux dans ce domaine.

A&I a évoqué les questions indemnitaires des personnels administratifs (« rattrapage » avec l'EN enfin assuré) et les conséquences des transferts d'emplois du MENESER au MJSVA, en AC et en SDE. Une rencontre est prochainement prévue avec l'AC sur ce sujet (1er décembre).

VIII – Relevé de décisions

Outre ce qui a été évoqué précédemment, J-P. DREVON a acté l'accord du ministre pour que soit

fait un point de situation sur la carte des emplois des CTPS (cf. V) ; pour qu'une réflexion soit menée sur la formation initiale des agents ; pour qu'une réflexion soit menée sur le réseau d'Information Jeunesse.

Des propositions concrètes ont également été exprimées pour la programmation des CTPM.

Compte-rendu rédigé par
Michel CHAUVÉAU
Secrétaire général du SEJS



Vie syndicale**Compte rendu de la réunion avec le ministre Jean-François LAMOUR,
le 23 novembre 2006 (Suite)**

... demande de revalorisation de l'indemnité de sujétion, présentée comme absolument prioritaire, la DRHACG a indiqué que cela pouvait prendre encore six mois ... Le SEJS a rappelé des éléments de contexte (gestion 2006 du titre II) qui devraient favoriser le bon aboutissement de cette demande, faute de quoi les collègues ne comprendraient pas.



Le ministre n'a pas pris d'engagement sur l'application de « mêmes règles du jeu » en matière de gestion du personnel. Il a marqué un refus objectif de reconnaître le problème, mélangeant ses décisions nominatives d'après CAP (non contestées par le SEJS, contrairement à ses propos) et notre demande d'équité dans « les règles du jeu ».

V – Gestion des moyens et des personnels

Le SESJ a rappelé sa demande d'élaboration par l'administration de règles publiques et pertinentes de répartition des moyens humains et en personnels dans les services déconcentrés et établissements, cette pertinence devant s'apprécier par rapport aux missions des services et aux missions des agents. Il a demandé une mise en œuvre rapide et effective.

Après explications sur la différence entre la définition d'outils de gestion prévisionnelle (objectifs à atteindre) et décisions individuelles au quotidien, le ministre a donné son accord pour qu'une réflexion s'engage sur le thème « carte des postes ».



Le ministre n'était pas au courant des « règles de gestion » évoquées, à l'occasion, par l'administration lors des CAP (du type avoir été DRA, de préférence deux fois, avant de devenir DR). Toutefois, mélangeant une fois de plus notre demande (définition de règles de gestion générale valables pour tous) et le contexte historique du rappel de cette demande (la CAP du 10 mai 2006), il a refusé d'y répondre.

VI – Mission et organisation du MJSVA

Le SESJ a rappelé sa demande de mise en place d'un réel travail de réflexion sur les missions et l'organisation de l'Etat en matière de Jeunesse, Sport, Education populaire et Vie Associative. Il a rappelé l'engagement du ministre pour une révision des textes statutaires (14 mars 1984 et 25 février 1994) en faisant décliner l'organisations des services et établissements des missions de Service Public de l'Etat.

Contrairement aux engagements pris antérieurement, le ministre a refusé qu'un travail soit engagé sur ce thème, considérant que « la politique de l'autruche » (sic) était, dans le contexte actuel, sans doute la meilleure manière de préserver les services déconcentrés et établissements du MJSVA, comme leurs personnels, orientations qui ont toujours été les siennes. Il a reconnu que, lors de ses déplacements, tous ses interlocuteurs vantaient la disponibilité, la compétence et la capacité d'adaptation (« polyvalence ») des personnels du MJSVA.

VII – Autres points évoqués

Le SNAPS a rappelé sa demande de rattachement de tous les personnels pédagogique « sport » au niveau régional.

Le SEP a indiqué son désaccord sur ce point et a fait part de sa déception et son inquiétude, en cette fin de mandat. « On est toujours au ministère des sports ; on s'est très peu fondé sur les compétences des personnels, que l'administration centrale ignore de plus en plus.

*Assemblée générale du samedi 14 octobre :
(Suite)***Philippe Chaussier en tant que président de la commission des motions et mandats présente :****- Motion présentée par la section Nord Pas de Calais Service Civil**

Après discussion et renvoi à la vigilance du Bureau sur cette question et celles touchant aux questions de jeunesse/Education populaire au plan général, **la motion est adoptée à la majorité.**

Les congressistes du SEJS réunis à Vichy le 14 octobre 2006 mandatent le Bureau national pour qu'il engage au sein de l'UNSA Education et avec les principaux mouvements de Jeunesse et d'Education populaire un travail de clarification du rôle des services et établissements du MJSVA dans le développement d'un service civil volontaire. Celui-ci devra apporter au mouvement associatif comme aux jeunes, un cadre solide, valorisant et démocratique à leur volonté de solidarité et de citoyenneté active.

- Motion Action syndicale

Après discussion et amélioration, **la motion est votée à l'unanimité moins une abstention.**

Les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports réunis en Congrès dénoncent l'absence exceptionnellement durable d'écoute et de dialogue social de la part du MJSVA et de son cabinet.

Ils dénoncent l'ostracisme dont sont victimes au sein de ce Ministère, les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, notamment ans leur régime indemnitaire inchangé depuis 2000.

En conséquence, ils demandent une revalorisation significative de l'indemnité de sujétion.

Ils déplorent le mépris dont est victime leur organisation syndicale de par le nombre de courriers demeurés sans réponse et de promesses sans suites.

Ils dénoncent les propos des représentants du Ministre ou de son cabinet visant à :

- intimider les représentants syndicaux
- dénier l'exercice du droit syndical
- incriminer en les mettant au cause des membres du Bureau national y compris à titre personnel

Les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports prennent acte de la fréquence des dysfonctionnements dans la gestion de leur corps depuis ces dernières années. Ils soulignent les disparités de traitement qu'ils subissent, que ce soit :

- dans les règles d'affectation en CAP qui leur sont opposées et non appliquées à d'autres corps,
- dans les pressions personnelles subies au moment de leur choix sur la gestion de leur carrière,
- dans la méconnaissance officielle de leur travail, en matière d'encadrement/management, en dépit de leur capacité à faire appliquer collectivement les orientations ministérielles

Devant cette dégradation des relations inconnue les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports interpellent le Ministre et rappellent la pétition remise à son cabinet, en lui demandant, outre une véritable audience, une nette amélioration du dialogue social au sein du MJSVA, comme l'y invitent les consignes présidentielles.

- Motion présentée par le secrétaire général ; Actions de communication**Discutée et adoptée à l'unanimité**

L'Assemblée générale du SEJS réunie à Vichy du 12 au 14 octobre, constate le refus objectif du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et de son équipe, malgré les engagements qu'ils ont pris, de rencontrer des représentants mandatés, comme de répondre à leurs revendications et de prendre en compte leurs propositions.

L'Assemblée générale du SEJS mandate son Bureau national pour qu'il rende public, par tous moyens qu'ils jugeront appropriés ce constat de volonté caractérisée de refus de dialogue social, comme les initiatives de démantèlement et de paupérisation du service public prises par cette équipe gouvernementale.

Dans ce cadre, l'Assemblée générale du SEJS décide de rendre publique la pétition que la majorité des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports a signée en juin 2006.



Assemblée générale du samedi 14 octobre :
(Suite)

Motion valorisation indemnitaire et indiciaire

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports réunis en assemblée générale à Vichy constatent les incohérences des régimes indemnitaires et indiciaires :

D'une part, un niveau insuffisant de leur montant compte tenu des responsabilités et des contraintes spécifiques qu'ils exercent dans leur fonction d'encadrement,

D'autre part, une inadéquation avec la nature des responsabilités assurées dans les différents emplois fonctionnels.

Aussi, les inspecteurs de la jeunesse et des sports donnent mandat au bureau national pour poursuivre les négociations avec l'administration centrale sur les points suivants :

Le régime indemnitaire des IJS :
Revalorisation des indemnités de sujétion,
Création d'une indemnité de responsabilité ;

Le régime indiciaire des IJS :
Création statutaire de deux classes au lieu de trois conformément à de nombreux autres corps d'encadrement supérieur de la fonction publique (avec une mesure transitoire de reclassement à la classe ou l'échelon supérieur de l'ensemble des IJS ayant atteint l'indice sommital de leur classe actuelle),

Décontingement de l'échelon spécial pour le grade d'IPJS,

L'amélioration de la fluidité dans le déroulement de la carrière dans le corps, notamment pour étudier du point de vue de la fonction publique, la régularité de l'imputation budgétaire de l'avancement de grade lorsqu'elle est effectuée à destination d'IJS sur emploi fonctionnel ou en détachement ;

Le régime indemnitaire des emplois fonctionnels :
Remettre en cohérence le régime indemnitaire au regard de l'importance des emplois fonctionnels ;

Le régime indiciaire des emplois fonctionnels :
Accès de l'ensemble des DR à la HEB,
Accès de l'ensemble des DD et des DRA à la HEA.

Création d'une grille indiciaire d'emploi pour les directeurs et directeurs adjoints d'établissement,
Remise en cohérence du système des NBI ;

L'accompagnement à la mobilité géographique et fonctionnelle (parcours professionnel) :
Aide au logement, notamment pour les CLUS,
Prime de déménagement,
Aide à la résolution des situations familiales,
Prise en compte des parcours des collègues souhaitant ou ayant effectué une mobilité en dehors du ministère (syndicat, collectivités territoriales, autres administrations, privé, ...).

Motion Barème

La commission de travail propose deux barèmes distincts, l'assemblée demande donc deux votes distincts : **l'un concernant les mutations qui est finalisé et voté par 46 pour, 29 abstentions et 3 contre.** Il pourra néanmoins être amélioré notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une doctrine pour toutes les situations particulières à prendre en compte (analyse de la fonction de direction dans différents emplois)

Le second sur les promotions, dont le principe est voté à l'unanimité

Motion barème de promotion

1 - Les inspecteurs de la jeunesse et des sports réunis en assemblée générale à Vichy approuvent le barème relatif aux mutations tel qu'il figure dans le document ci-joint.
2 - Ils mandatent le bureau national aux fins de proposer au Conseil national un barème spécifique pour les promotions dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, incluant des critères relatifs à l'ancienneté, à l'expérience et au parcours professionnels. Ce barème devra sensiblement valoriser les fonctions d'inspecteur par rapport aux emplois fonctionnels.
Après discussion sur la hiérarchie des revendications, votée à l'unanimité moins une abstention.



Vie syndicale

Compte rendu de la réunion avec le ministre Jean-François LAMOUR, le 23 novembre 2006 (Suite)

Présents :

Jean-François LAMOUR, ministre ; Jean-Pierre DREVON, conseiller technique – cabinet ; Hervé CANNEVA, DRHACG ; Daniel WATRIN, adjoint au DRHACG

Patrick GONTHIER, secrétaire général – UNSA-éducation ; Michel CHAUVÉAU, secrétaire général SEJS ; Denis ADAM, secrétaire général SEP ; Claude LERNOULD, secrétaire général SNAPS ; Thierry CATELAN, représentant le secrétaire général d'A&I.

La réunion s'est tenue de 16h à 18h ; elle a été suivie d'un échange sur le relevé de décisions avec J-P. DREVON.

I – Le dialogue social

Le ministre a ouvert la séance en se déclarant heureux de recevoir l'UNSA-éducation après une période qu'il a reconnu comme sans doute trop longue.

Patrick GONTHIER a rappelé le contexte historique de cette réunion, à la demande du SEJS, à la suite de la CAP du 10 mai 2006. Tout en situant cette réunion dans un contexte plus global de rétablissement d'un dialogue social, il a souhaité qu'il soit aussi répondu aux demandes précises du SEJS.

Une discussion générale a suivi sur le dialogue social. Le ministre a reconnu « qu'on n'arrive pas à prendre cette habitude ». Il s'est dit favorable à sa reprise, sous réserve qu'il ne se transforme pas en négociation ni remise en cause des orientations

ministérielles. Ont été évoqués les CTPM et leur formalisme où, « quelles que soient les amendements des représentants des personnels, l'administration votera contre ». Le ministre s'est un peu étonné que de tels propos aient pu être tenus.

A la demande du SNAPS qui a souhaité que le budget du MJSVA soit soumis pour avis, et non pour information, au CTPM, le ministre a proposé plutôt une discussion à l'occasion de rencontres techniques autour du RAP (rapport annuel de performance) et des indicateurs de la LOLF.

Une instruction sur les CTPR pourrait être favorablement envisagée (précisant les points à débattre, comme le BOP).

Le SEJS a donné des exemples de rencontre techniques préalables à des CTPM (dossier CTS, avec la DS) illustrant un bon dialogue social, à la différence d'autres thèmes (CNDS), où il n'y en a pas eu. Le SEJS a rappelé que « le dialogue social, cela s'organise », notamment dans une programmation correcte de réunions.

Au cours de cette première phase de l'entretien, le ministre a indiqué ses efforts constants pour « préserver les missions de service public du sport en France », auquel il croit. Il s'est efforcé à ce qu'il n'y ait ni « enfermement », ni « vente par appartements ». Il a défendu les services déconcentrés et établissements du MJSVA. Il considère qu'avec leurs personnels ils disposent « d'une vraie expertise et d'un vrai savoir faire ».

II – Le mécontentement des personnels d'encadrement

Le SEJS a rappelé l'historique de cette réunion (CAP du 10 mai), demandée depuis six mois. Le ministre a reconnu discrètement que cela faisait un peu beaucoup. Le SEJS a également rappelé la pétition (remise au ministre) signée par la moitié des collègues, de toutes fonctions. C'est un précédent dans ce ministère. Le mécontentement est profond (pas de commentaire du ministre).

Le ministre n'a pas fait non plus de commentaire spécifique sur le « respect des personnels et de leurs représentants » mal assuré antérieurement. Mais, à un détail près (cf. § IV), la nature et la durée de cette réunion, comme les orientations de relance du dialogue social, ont exprimé une forme de respect et une reconnaissance de leur légitimité à intervenir tant au plan professionnel que corporatif.

III – Revendications corporatives

Le SEJS avait demandé que soit apportée satisfaction à ses revendications corporatives : priorité absolue à la revalorisation en 2006 du taux des indemnités de sujétions des IJS, non réévaluées depuis 2000 ; élaboration d'un calendrier réaliste d'examen des autres revendications.

Le ministre a demandé à son administration de répondre précisément (orientations, échéanciers, méthodes de travail ...) aux demandes du SEJS, de nouveau exprimées dans sa lettre du 30 octobre 2006. L'administration a reconnu la pertinence de ces demandes. Pressée d'indiquer un délai sur la satisfaction de la

Documents annexés pour le travail sur le barème (Suite)

NOTA

1 - Toute situation fonctionnelle ou statutaire particulière ne figurant pas dans ce tableau (dont celles de chargé de mission en AC, responsabilité syndicale, et de DTN) sera examinée au cas par cas par une commission spécifique au sein du bureau national. Un classement des fonctions de DTN pourra être élaboré lorsqu'un nombre significatif de collègues occupant ou ayant occupé ces fonctions pourront

faire des propositions.

2 - Il convient de noter que le barème ne prévoit pas de point supplémentaire en plus de ceux attribués à l'ancienneté pour les fonctions suivantes : Inspecteur H et S, IJS en congé formation, IJS en disponibilité (cette fonction n'ouvrant pas non plus de point au titre de l'ancienneté).

Affaires corporatives**INSPECTEURS PROMOTION 2007****Bienvenue à la promotion de stagiaires 2007**

Valérie BAIXAS, DD de l'Aube
Stéphane CHAPELIER, DD du Loir et Cher
Jean Marc DANJAU, DD de la MANCHE
Lisa BERGER, DD de la Meuse
Aurélien CURBELIE, DD de la Nièvre
Nicolas ARMAND, DD de l'Oise
Mathilde GOUGET, DD de Seine Saint Denis
Mickaël BOUCHER, DRD de Bourgogne
Hélène Le Borgne, DD des Ardennes
Laure DUBOSC, DD des Yvelines

Le SEJS (Isabelle Bécu Salaün, Florence Giraud) a rencontré successivement les deux promotions de stagiaires - Pour échanger avec la promotion 2006 sur le cursus de formation nouvelle formule suite à la modification du concours (cf INFOSEJS n° 3 et les résultat de notre enquête) et sur d'éventuelles difficultés lors de la CAP de titularisation.

- Pour présenter -comme chaque année à la nouvelle promotion- le SEJS, son rôle et la vision syndicale de notre métier. Un ensemble de documents a été remis. Leurs questionnements, leur positionnement vis à vis de la fonction, et leur intérêt pour le syndicat dont témoigne un très fort taux de participation à nos échanges sont de bonne augure!

*Assemblée générale du samedi 14 octobre :
(Suite)*

La séance est suspendue pour une courte réunion du Bureau au cours de laquelle Michel Chauveau et Isabelle Bécu Salaün sont réélus secrétaire générale et secrétaire générale adjointe. Bernard Bronchart est élu trésorier et Martine Charrier trésorière adjointe.

Le Bureau National a constaté la démission de Brigitte Frattini et Yves Pham Van pour convenances personnelles. Les statuts ne prévoient pas d'élections dans la période transitoire de deux ans de création du SEJS.

Au retour en plénière qui est informée de l'organisation du BN, l'assemblée générale manifeste sa pleine solidarité avec le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe.

RAPPORT D'ORIENTATION

Michel CHAUVEAU, secrétaire général (SG), remercie les congressistes pour leur assiduité et leurs contributions. Il considère que les trois commissions ont travaillé utilement pour aider le bureau national à déterminer les orientations de l'activité du bureau national pour 2006-2007. Ce travail a été enrichi par les motions adoptées par l'Assemblée Générale (l'AG).

Il fait la déclaration suivante :

« Sans reprendre dans le détail les propos des rapporteurs de nos trois commissions, je peux tenter la synthèse suivante du travail accompli au cours de ces trois journées, bien remplies avec les réunions du Bureau National (BN) et du Conseil National (CN) qui ont précédé le Congrès.

- La priorité et le préalable consistent à maintenir la pression sur le Cabinet et l'Administration pour obtenir un vrai dialogue social. Vu l'état de délabrement de ce dialogue social, dont le Ministre et son équipe portent la responsabilité, le BN et son SG sont maintenant clairement mandatés par l'AG pour médiatiser davantage nos revendications, les nombreuses tentatives internes ayant échouées. Nous ne le souhaitons pas, mais s'il n'y a pas d'autre moyen pour se faire entendre, si cette équipe ne connaît et ne respecte que les rapports de force, nous essaierons d'en introduire un via une médiation externe. Le BN fonde maintenant la légitimité

de sa méthode sur une décision claire de l'Assemblée Générale, ce qui règle définitivement et démocratiquement les interrogations, légitimes sur le fond, de certains membres du BN.

Cette tentative de réintroduire un dialogue social ne sera considérée comme satisfaisante que si nous arrivons à nous faire entendre, nous faire respecter, et faire reconnaître notre légitimité à nous prononcer tant dans le champ professionnel que corporatif, ce que ne reconnaissait pas le Directeur de Cabinet en juillet dernier.

- La deuxième priorité consiste en la défense des intérêts corporatifs des collègues. Il ne reste que quelques mois à cette équipe pour donner satisfaction à celles de nos revendications pour lesquelles elle peut encore agir, à commencer par la réévaluation du montant des indemnités de sujétion des IJS, et pour réellement mettre en chantier les autres.

- Mais il ne faut pas se leurrer. Nous entrons dès à présent dans les mouvances d'un calendrier électoral important. La perspective, ce sont les élections présidentielles et législatives de 2007. Dans ce contexte mouvant et flottant, malheureusement trop à la place de ceux qui devraient naturellement le faire, il nous appartient de d'affirmer un corps de doctrine contemporain qui justifie le rôle de l'Etat en matière de Jeunesse, Sport, Education Populaire et Vie Associative.

C'est sur cette base que nous saisissons les candidats aux élections présidentielles et législatives, de préférence dans le cadre de l'UNSA-éducation, à défaut au titre du SEJS, comme l'a rappelé Robert POULIQUEN dans son rapport (commission n° 3).

- Il convient aussi d'améliorer encore notre vie syndicale, même si le tour de table fait lors de la réunion du bureau national de jeudi matin a mis en évidence une première année de fonctionnement du SEJS très positive. Je remercie particulièrement à ce titre les collègues qui ont travaillé dans la commission n° 2, leurs propositions, rapportées il y a quelques minutes par Philippe CHAUSSIER et faites après un bilan lucide et complet, sont toutes à mettre en oeuvre, que ce soit en matière de communication, de développement de la

*Assemblée générale du samedi 14 octobre :
(Suite)*

... syndicalisation, que d'organisation, notamment au plan régional.

• Pour sa part, les collègues de notre commission « statuts et carrière », avec Isabelle BECU-SALAÜN et Laurent de LAMARE, aidés par tous les syndiqués qui voudront s'y associer, à commencer par celles et ceux qui ont oeuvré dans la commission n° 1, auront à finaliser sur des bases clairement et collectivement définies le barème, les barèmes de promotion et de mutation, devrai-je dire précisément maintenant, suite à l'important travail initié par Eric LEDOS, que je remercie particulièrement.

Comme j'ai souvent coutume de dire, « tout ce qui est humain est imparfait, donc tout ce qui est humain est perfectible ». La balle est dans notre camp, collectivement et solidairement. Je ne doute pas que nous puissions améliorer encore le fonctionnement de notre syndicat pour sa deuxième année d'existence, une année importante, puisqu'elle aboutira, notamment, à la mise en

place d'un bureau national « définitif » qui se substituera à notre actuel BN « provisoire ». Ce BN définitif sera élu sur la base du vote de l'Assemblée Générale du SEJS et non plus des AG du SNIJSL et du SNIPJSL.

Mais, pour ma part, je fais l'hypothèse que ce sera une continuité. La création du SEJS, nous l'avons déjà réussie ensemble avant le vote de nos statuts, quand les secrétaires généraux du SNIJSL, Philippe, puis Isabelle, et celui du SNIPJSL, moi-même, travaillions conjointement en 2004 et 2005.



**Documents annexés pour
le travail sur le barème**

**Tableau de barème SEJS pour les mouvements
Congrès de VICHY**

Ce barème prend en compte à la fois l'ancienneté dans les emplois ou fonctions d'encadrement et l'ancienneté dans les différents corps. Aussi, les points obtenus au titre des emplois ou des fonctions exercés se cumulent avec ceux obtenus dans les corps.

Points par année de	DR	DRA	DD	Etablissement	Administration Centrale	Autres fonctions d'encadrement
10	. DRD HC			. Deur INSEP	. Chef de service	
9	. DRD 1ère cat.				. Sous-directeur	
8	. DRD 2ème cat.			. Deur INJEP	. Directeur de projet	. Délégué général de l'UCPA
7	. DRD 3ème cat.			. Deur Ecole nationale		
6		. DRD HC	. délégation de Nice . ex délégation de Grenoble	. Secrétaire général INSEP . Deur CREPS 1ère cat.	. Adjoint au directeur . Adjoint DVAEF	
5		DRD 1ère cat.	. DD HC et ex 1ère cat.	Deur CREPS 2ème cat.	. Chef de département . Chef de bureau . Secrétaire général du CNAPS	. Deur CIDJ
4		DRD 2ème cat.	DD 1ère cat. (ex 2ème cat.)	. Secrétaire général INJEP . Directeur adjoint INJEP . Deur CREPS 3ème cat.	. Conseiller technique cabinet	. Deur GIP Défi-jeunes . Deur de l'agence jeunesse pour l'Europe . Délégué général adjoint de l'UCPA
3		DRD 3ème cat.		. Deur adjoint CREPS 1ère cat. . Deur adjoint école nationale . Chef de département INSEP	. Adjoint au chef de bureau	. Service auprès d'une association ou fédération (sauf DTN, UCPA, CIDJ) . Service auprès d'un GIP (autre que défi-jeunes)
2,5				. Deur adjoint CREPS 2ème cat. . Deur adjoint 3ème cat.		. Encadrement dans une DD ou une DRD
2				. ex- Chef de dép. CREPS		

Points par année de	IPJS échelon spécial
10	IPJS
9	IJS 1ère classe
8	IJS 2ème classe
7	CTPS
5	PS, CEPJ, CHEPJ, Attaché en poste au sein du MJS
4	Agent de catégorie A d'une des trois fonctions publiques (hors cas précédent) ou militaire
3	Agent de catégorie B au sein du MJSVA
2	Secteur privé et autres emplois de fonctionnaire

**Documents annexés pour
le travail sur le barème**

**Classement des services
du MJSVA**

A l'occasion de la révision par arrêté du 21 mai 2003 du classement des emplois et services dans le cadre de la mise en place de la NBI PRADA pour «l'encadrement supérieur», un certain nombre de services du MJSVA et donc de chefs de services étaient «descendus» de catégorie par rapport à la situation antérieure. Le SNIPJSL comme le SNIJSL ont toujours contesté ce nouveau classement. Le SNIPJSL avait élaboré un classement plus favorable sur la base de critères utilisés par un groupe de travail national, et c'est à ce classement que se réfère le barème proposé à l'Assemblée générale de Vichy. Il sera bien sûr susceptible d'être modifié si nécessaire en Conseil national ou Assemblée générale. Ce classement détermine 20 emplois de directeur départemental de 1ère catégorie (20 de 2e catégorie et 38 de 3e catégorie) et 8 emplois de directeurs régionaux adjoints de 1ère catégorie (8 de 2e catégorie et 6 de 3e catégorie par cohérence avec les emplois de directeur régional). En application de ces nouveaux critères seul le poste de DD de Vendée passe de la 1ère à la 2e catégorie, toutes les autres situations sont équivalentes ou plus favorables. La répartition est donc la suivante.

DD de 1ère catégorie (par ordre de classement) : Pas de Calais, Yvelines, Isère, Hauts de Seine, Seine St Denis, Seine et Marne, Val de Marne, Essonne, Val d'Oise, Moselle, Alpes Maritimes, Haute Savoie, Finistère, Var, Morbihan, Oise, Loire, Maine et Loire, Haut Rhin, Savoie.

Classement de l'ex SNIPJSL

DD de 2e catégorie (par ordre de classement) :

Pyrénées Atlantiques, Vendée, Gard, Charente Maritime, Côtes-d'Armor, Ain, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Eure, Sarthe, Aisne, Manche, Drôme, Vaucluse, Pyrénées Orientales, Vosges, Dordogne, Landes, Polynésie, Nouvelle-Calédonie.

DD de 3e catégorie :

Hautes Alpes, Eure-et-Loir, Tarn, Yonne, Ardèche, Hautes-Pyrénées, Aude, Deux-Sèvres, Allier, Aveyron, Charente, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Jura, Orne, Cher, Mayenne, Ardennes, Aube, Haute-Loire, Corrèze, Nièvre, Indre, Haute-Saône, Alpes-de-Haute Provence, Tarn-et-Garonne, Haute-Marne, Meuse, Lot, Cantal, Gers, Haute-Corse, Ariège, Territoire-de-Belfort, Lozère, Creuse, Mayotte, St Pierre et Miquelon.

Directeur régional adjoint hors catégorie (1) Ile de France,

Directeur régional adjoint de 1ère catégorie (7) Ile de France, Rhône Alpes, Nord Pas de Calais, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire, Aquitaine, Midi Pyrénées, Bretagne

Directeur régional adjoint de 2e catégorie (8) Languedoc Roussillon, Centre, Haute Normandie, Lorraine, Alsace, Picardie, Auvergne, Bourgogne

Directeur régional adjoint de 3e catégorie (6) Basse Normandie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charente, Franche-Comté, Limousin, Corse

Pour le calcul du barème de mutation, les emplois de directeur départemental d'un département chef-lieu de région avant recomposition fonctionnelle sont pris en compte au titre de l'ancien classement des emplois de DD (résultant de l'arrêté du 23 octobre 1990).

Directeur de CREPS de 1ère catégorie Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Languedoc Roussillon

Directeur de CREPS de 2e catégorie Aquitaine, Lorraine, Poitou-Charente, Bretagne, Bourgogne, Alsace, Franche-Comté, Mâcon, Pays de la Loire, Centre

Directeur de CREPS de 3e catégorie La Réunion, Champagne-Ardenne, Basse Normandie, Auvergne, Pointe-à-Pitre, Corse, Limousin



Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Puis la parole est à Denis ADAM, secrétaire général du SEP UNSA Education

Chers Camarades,

Permettez-moi de vous appeler camarades.

Il y a quelques temps, un inspecteur général s'offusquait que je puisse parler de collègues en évoquant les directeurs et inspecteurs... Mais camarades, dans un cadre syndical, et qui plus est au sein de la même fédération, cela ne me semble pas incongru.

Chers camarades donc,

C'est par ce point commun entre nous que je souhaiterais débiter mon intervention : nous faisons partie de la même organisation syndicale, l'UNSA. Avec l'UNSA, nous avons tous ensemble décidé de faire du syndicalisme autrement. Mettre en avant nos points de convergence avant nos oppositions, dialoguer ensemble, essayer de construire plutôt que s'opposer me semble une bonne manière de renouveler l'action syndicale. C'est le message que j'ai vu dans votre invitation, et j'en remercie Michel Chauveau, dans votre accueil d'hier au soir et je vous en remercie tous et c'est le sens de mon intervention au nom du SEP.

Notre appartenance à une fédération nommée UNSA Education aussi est forte de sens. Elle nous inscrit dans la mission éducatrice de l'Etat, aux côtés de l'école, dans d'autres temps, avec d'autres méthodes, mais dans le but partagé de faire de tous des citoyens éclairés, émancipés, auteurs de leur avenir individuel et collectif : cette démarche éducative nous l'appelons éducation populaire. Force est de constater que notre société est en incapacité de donner à tous et à chacun les éléments indispensables pour vivre décemment et pour construire les bases du vivre ensemble. La rupture est profonde. Certes elle est économique, car elle met de l'homme au service d'une économie néolibérale mondialisée plutôt que de faire profiter à tous du progrès au service de l'amélioration des conditions de vie... Mais la rupture est aussi culturelle, sociale, démocratique, affective... Elle touche spécifiquement les plus démunis et parmi eux tout particulièrement les jeunes...

Educateurs nous nous devons de proposer des démarches d'accompagnement qui permettent à chacun de prendre sa place dans la société en reconstruisant du lien entre catégories d'âge, de milieux sociaux, de sexes, d'origine, de cultures différentes. Là est notre mission. Elle se construit naturellement en lien avec le tissu associatif, avec les collectivités territoriales mais aussi directement avec nos concitoyens...

Notre mission est d'autant plus difficile à mettre en œuvre aujourd'hui que notre ministère est en faillite. Faillite financière, vous le savez aussi bien, si ce n'est mieux que moi... Faillite de sens surtout.

Jean-François Lamour ne connaît rien, ne comprend rien ou ne veut rien comprendre à l'éducation populaire.. et se garde bien de s'entourer dans ce domaine de ceux qui pourrait le guider intelligemment. Ministre de la jeunesse, chargé même de ce domaine de manière interministérielle, il a été le grand silencieux des événements de novembre dernier tout comme de celui du CPE, à ce demander si ce poste de ministre de la jeunesse n'est pas un emploi fictif pour ancien champion olympique... La vie associative n'est pas mieux lotie, avec des baisses permanentes de subventions que l'actuelle crise financière du ministère ne va faire que renforcer. Le rapprochement de certaines DDJS avec les préfetures dans un service unique aux associations n'est pas sans laisser craindre l'abandon ici comme ailleurs des missions éducatives au profit des seules gestions administratives.

Il n'y aura pas de recrutement en 2007 de CEPJ et d'inspecteurs, pouvons-nous en satisfaire, les services peuvent-ils se passer du remplacement des départs en retraite... n'avons-nous pas là aussi à agir ensemble ?

Je vous laisse juges pour le sport, je ne suis pas compétent, mais il m'a semblé que là aussi le bilan n'a rien de réjouissant.

Face à cette adversité, à cette absence de sens, d'ambition de politique... les services et établissements sont condamnés à inventer leurs missions. Nous avons tout intérêt à agir dans le même sens... une raison de plus de mettre en avant ce qui nous rapproche. Et nous avons ces derniers mois souvent su défendre ensemble le SEJS et le SEP des positions communes, tant face au MJSVA, qu'au CNEPJ ou au sein de notre fédération. Tant mieux, il y aura des élections CTP en janvier et début février prochain, nous irons ensemble sous la bannière de l'UNSA Education. La cohérence de nos discours, de nos positions, de nos actions seront jugés par l'ensemble de nos collègues, nous avons un siège à regagner au CTPM, notre place à conforter dans les CTP locaux. C'est ensemble que nous gagnerons.

Le contexte électoral aussi est un levier qu'il nous faut utiliser. Le SEP a mis en chantier 20 propositions pour une politique d'éducation populaire. Nous avons sollicité pour les rencontrer les partis politiques et les mouvements d'éducation populaire. Nous affinons notre réflexion

Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Denis ADAM, secrétaire général du SEP UNSA Education (*Suite*)

et la travaillerons en conseil syndical début décembre.. Nous souhaitons que nos revendications deviennent celle de la fédération et que tous ceux qui sont concernés par ce domaine JEP y soient associés... le SEJS, qui a été destinataire de nos premiers écrits a toute légitimité dans cette démarche. De votre côté ; vous avez également écrit une réflexion à destination des futurs candidats... Là encore c'est ensemble qu'il nous faut agir, pour imposer dans la campagne notre champ...sinon qui en parlera. Pour autant, cette situation de difficulté, ce contexte de mouvance, ne doit pas masquer que des différences de points de vues existent entre nous. Certains sont anecdotiques, d'autres sont historiques, certains diraient même indéfectiblement liés à la nature même de votre métier d'inspecteur, de notre métier de CEPJ. Il nous faut en parler. Pas simplement ici à une tribune... donnons-nous les moyens de travailler nos points de divergences, mettons-nous autour de la table pour évoquer, réfléchir au fonctionnement des services et établissements, aux centres de vacances et de loisirs, à la formation, au travail de terrain, aux spécialités... (et j'en passe...). Ne laissons pas

ces divergences se régler par des conflits ou des souffrances dans les services... N'attendons pas une quelconque table ronde au ministère pour devoir étaler nos incompréhensions mutuelles ou nos débats internes... Ne proposons pas cette image déplorable à nos collègues, n'offrons pas cette triste réjouissance à nos concurrents.

Nous ne nous convainçons certainement pas et nous ne trouverons certainement pas des accords sur tout. Au moins aurons-nous cherché à mieux nous comprendre, peut-être même à mieux construire ensemble un avenir à nos missions.

En faisant cette proposition, je suis conscient qu'elle doit ressembler d'assez prêt à ce que mon prédécesseur Gérard Contremoulin avait proposé il y a maintenant treize, quatorze ou peut-être même quinze ans au SNIPJSL de l'époque. Mais à l'époque ce n'étais pas le SEJS, ce n'était peut-être même pas le SEP ou tout récemment. Je veux croire que ce qui n'était pas mûr hier peut l'être aujourd'hui...

C'est certainement cela aussi faire du syndicalisme autrement ! Je vous remercie.

Luc BENTZ, secrétaire National de l'UNSA Education intervient ensuite

Chers amis,
J'ai le plaisir de vous apporter le salut amical du secrétariat de la fédération, et plus particulièrement du secrétaire général de l'UNSA Éducation, Patrick Gonthier, que ses obligations de vice-président de l'Internationale de l'Éducation empêchent malheureusement d'être personnellement à votre congrès. C'est donc l'occasion pour moi de prendre contact avec votre syndicat, alors même que je viens de prendre, à cette dernière rentrée, la responsabilité du secteur Éducation de la fédération. Il s'agit bien d'éducation au sens large, et notamment de tout ce qui couvre le champ de l'éducation populaire, des activités sportives ou culturelles pour tous, de la politique de la ville et de celle de la jeunesse. Autant dire que le mandat qui est le mien est de considérer le champ couvert notamment par votre ministère

comme une priorité. C'est d'autant plus vrai qu'il est y compris nécessaire de réfléchir, dans le champ de formation spécifique qui est le vôtre, aux qualifications professionnelles et aux parcours de carrière, qu'ils s'effectuent dans le secteur public ou dans le secteur privé. Nous ne sommes plus, syndicalement parlant, dans une logique pyramidale, mais bel et bien dans une logique de réseaux. Elle implique que notre réflexion en la matière intègre aussi bien le secteur « jeunesse et sports » que les syndicats enseignants ou nos camarades d'autres secteurs de l'UNSA. Les formations seront de moins en moins étanches : à partir du niveau IV, c'est une conséquence du dispositif LMD. Cela implique, de notre part à tous, une réflexion conjointe axée davantage sur la complémentarité et les logiques modulaires favorisant l'organisation de passerelles que sur

de vaines concurrences. Nous savons tous que ce secteur constitue potentiellement un considérable gisement d'emplois pour les jeunes. Il est de notre responsabilité de faire en sorte qu'il s'agisse d'activités qualifiées, pérennes et qui, dans l'hypothèse où l'on n'y ferait pas carrière, permettent un déroulement de la vie professionnelle dans des conditions convenables. Si nous ne le faisons pas, en réfléchissant ensemble, au sein de l'UNSA Éducation, avec nos partenaires de l'UNSA, à la problématique qualification-emploi-mobilité dans la logique de sécurisation des parcours professionnels que revendique notre Union, alors nous aurons manqué le coche en laissant la porte ouverte à l'accumulation des petits boulots d'attente sans autre perspective que celle de la précarité. Cette réflexion-là, nous ne pourrions pas la conduire avec le seul SEJS, mais nous ne pour

Règlement intérieur (suite)

6 Révocation des membres du BN :

La révocation des membres du BN fait l'objet d'une motion spécialement déposée à cet effet. Cette motion comprend la liste nominative des membres du BN concernés. Les membres du BN dont au moins la moitié des votants aura voté la révocation se voient retirer toute fonction au sein du BN.

Un membre révoqué peut être candidat à une élection suivante.

7 Absences aux réunions du BN :

Tout membre du BN absent à trois réunions consécutives du bureau national sans excuses adressées au (à la) secrétaire général(e) ou au (à la) secrétaire général(e) adjoint(e) est considéré comme démissionnaire. Il peut être procédé au pourvoi du poste devenu vacant dans les conditions définies au point 3, précédent.

Art 25 des statuts

1 Animation des réunions du BN :

La présidence des réunions du BN est assurée à tour de rôle par un membre du BN. Le rôle du (de la) président(e) est de faire approuver par l'ensemble du BN le projet d'ordre du jour proposé par le (la) SS ou SGA, de s'assurer de la désignation d'un(e) rapporteur de séance chargé de rédiger un projet de compte rendu, d'animer

la réunion en distribuant la parole, de veiller au respect du traitement de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, ce veiller à la fixation de la ou des dates de réunion suivantes. Les projets de compte rendu du BN, validés par le (la) SG et SGA, sont adressés à l'ensemble des syndiqués.

2 Décisions du BN :

Les décisions importantes font l'objet d'un vote en BN. Ces décisions sont déclarées importantes soit par consensus des présents, soit à la majorité des présents, conformément à l'article 25 des statuts. Les mandats ne sont pas admis, chaque votant devant participer personnellement au débat qui doit obligatoirement précéder la décision.

3 Application des décisions du BN :

Une fois prises, les décisions du BN doivent être mises en œuvre par ses membres, chacun en ce qui le concerne, de manière solidaire tant dans en matière d'application que de communication.

*



Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur, adopté à l'Assemblée Générale de Vichy du 14 octobre 2006, vient compléter ou préciser les statuts du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) en regard des articles cités.

Art 11 des statuts

1 Le SEJS comprend les sections suivantes :

- une section par région administrative ;
- la section thématique des directeurs régionaux ;
- la section thématique des chefs d'établissement ;
- la section des retraités.

2 Les élections des délégués de section :

Elles se font au scrutin pluri nominal à un tour. En cas de partage des voix, sauf désistement, il est procédé à un tirage au sort.

Les élections ont lieu pendant le trimestre qui suit l'assemblée générale (AG) du SEJS.

Les membres du bureau national (BN) n'ont pas vocation à être délégué de section régionales. Ils peuvent néanmoins assurer ces fonctions à titre provisoire ou intérimaire.

En cas de vacance du poste de titulaire, le suppléant le remplace pour la durée à courir de son mandat.

En cas de vacance des deux postes, le BN désigne un délégué provisoire.

3 La section des retraités :

La section des retraités comprend les syndiqués relevant de cette position administrative. Elle élit, selon les modalités qu'elle se fixe, au moins un (ou une) secrétaire général(e) (SG),

un (ou une) secrétaire général(e) adjoint(e) (SGA), un (ou une) trésorier(e) et un (64 4ne) trésorier(e) adjoint(e).

La section dispose d'une comptabilité distincte. Ses comptes sont soumis à l'approbation de la section et présentés, après cette approbation, à l'AG statutaire du SEJS.

Le trésorier de la section en perçoit les cotisations. Il rétrocède, via le trésorier du SEJS, la quote part due par le SEJS à l'UNSA-éducation au titre des syndiqués retraités. Chaque versement est accompagné d'une liste nominative des syndiqués concernés.

Art 22 des statuts

Les modalités de désignation des membres du BN provisoire sont identiques à celles de l'article 23.

Le conseil national, une fois ce BN provisoire élu, ratifie la désignation des titulaires de fonctions de SG, SGA, trésorier et trésorier adjoint, sur proposition du BN provisoire.

Art 23 des statuts

1 Constitution initiale du BN :

Outre les représentants des sections thématiques nationales visées à l'article 11 des statuts, la constitution initiale du BN s'opère lors d'une élection. Les 15 membres élus sont classés par ordre décroissant de voix obtenues. Les 8 premiers sont élus pour deux ans, les 7 suivants pour une année.

En cas d'égalité pour tout ou partie des 8 premiers avec pour conséquence de ne pouvoir distinguer les deux catégories, un tirage au sort est

réalisé.

Si le nombre de candidats est supérieur aux postes à pourvoir, les 15 candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés élus, quel que soit le nombre de voix obtenues.

2 Nombre de membres du BN élus chaque année :

L'élection au BN concerne 8 membres les années impaires et 7 les années paires.

3 Vacances de postes :

Les membres élus pour remplacer les démissions ou vacances assurent le temps restant de la personne qu'ils remplacent. Ces remplacements font l'objet d'un scrutin particulier, qui peut toutefois être concomitant avec le scrutin principal.

4 Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont déposées auprès de la commission chargée de la vérification des pouvoirs et des votes au moins deux heures avant le début des opérations de vote.

Les candidatures sont déposées soit à titre individuel, soit sous forme d'une liste de noms. Le décompte des voix reste nominatif.

5 Partage des ex-aequo :

En cas d'égalité de voix qui entraîne un nombre d'élus supérieur aux postes à pourvoir, il est procédé à un second tour de scrutin où seuls peuvent se présenter les candidats du premier tour concernés par cette égalité. En cas d'égalité pour ce tour, il est procédé à un tirage au sort entre les candidats arrivés à égalité.

Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Luc BENTZ, secrétaire National de l'UNSA Education (*Suite*)

... rons pas la conduire sans le SEJS. Voilà donc un premier chantier, très concret, que nous pourrions ouvrir dans le courant de l'année scolaire. Je souhaite seulement, pour des raisons toutes pragmatiques, prendre le temps d'en mesurer le périmètre et les implications avec tous mes interlocuteurs, d'abord au sein de la fédération, ensuite, quand nous aurons débrouillé le terrain, avec nos différents partenaires au sein de l'UNSA, qu'il s'agisse de l'UNSA Sports, de l'UNSA Animation ou de nos amis d'UNSA territoriaux. Et comme l'arrivée à la fédération ne donne pas lieu à l'absorption d'un élixir de science infuse, cela passera aussi, dans mes contacts avec les syndicats, par la prise d'informations techniques qui évite ensuite de parler en l'air sans connaître réellement le fond des choses dont il est question. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le SEJS, je vous rassure tout de suite : Michel Chauveau a commencé à s'occuper (pédagogiquement) de mon cas hier soir. Plus sérieusement, il y a deux ou trois choses que je sais déjà de votre ministère, outre le fait que plus son nom s'allonge et plus ses crédits déclinent. Le ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et de la Vie associative est en effet un laboratoire de ce qu'on appelle la réforme de l'État. Tous, nous mesurons bien que les organisations de travail changent, qu'elles ont déjà changé. Nos sociétés sont en mutation constante. Pour autant, il ne s'agit pas de réclamer le changement pour le changement. Même si nous devons tenir compte de quelques réalités, à commencer par la LOLF. Nous n'ignorons pas, les uns et les autres, que le Parlement a adopté la loi organique relative aux lois de finances à l'unanimité quelques absentions mises à part. Aux termes de la déclaration des droits de l'Homme

et du Citoyen, c'est bien la représentation nationale qui est responsable du contrôle de l'usage de l'impôt. Mais nous savons aussi que la LOLF est un instrument qui permet à Bercy d'employer sans grande délicatesse son instrument favori : le rabot. Pis encore, et vous le savez mieux que quiconque, quand un sous-calibrage des masses budgétaires destinées aux rémunérations conduit l'administration centrale à geler les concours de recrutement, en arguant d'une difficulté technique, il y a de quoi protester, comme les syndicats de l'UNSA Éducation l'ont fait au CTPM de septembre, mais aussi s'inquiéter. Le verbe arguer nous a donné en effet argument, mais aussi argutie. Et la crainte fondée demeure que le sous-calibrage reste, et avec lui les sous-recrutements. La réforme de l'État a en effet bon dos quand tous les audits qualitatifs sont très étroitement chapeautés par Bercy. En fait, tout se passe comme si les réductions budgétaires étaient l'alpha et l'oméga de toute politique publique. Ce qui est public serait mauvais par essence, et le privé bon par contrecoup. Appliqué à la santé, on arrive au modèle américain qui coûte quatre points de PIB de plus que le modèle français (une paille !)... en laissant plus de quarante millions de personne sans couverture-santé. Il y a d'ailleurs en la matière une incohérence certaine, puisque les collectivités locales sont appelées à prendre le relais. Lorsqu'elles ne le font pas, des missions ne sont plus assurées ; lorsqu'elles le font, deux conséquences apparaissent : l'impôt local, insatisfaisant à bien des points de vue, vient se substituer à la fiscalité d'État, ce qui ne modifie pas la charge publique ; des politiques morcelées risquent de se mettre en place, au gré de la bonne ou de la

mauvaise volonté des élus locaux, au gré aussi des capacités financières des collectivités locales, mettant à mal davantage encore le principe d'égalité fondateur de la République. Ce n'est pas qu'il ne faille pas envisager des coopérations entre les collectivités publiques et les services de l'État, tant s'en faut ! Encore faut-il qu'il y ait des services de l'État, j'entends par là des services déconcentrés en mesure d'agir effectivement et, notamment, de disposer de crédits d'intervention autres que symboliques. Encore faut-il que le dialogue social — dont on nous rebat les oreilles en ce moment — soit autre chose que la triste caricature qu'il offre au ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs, de la Vie associative et de la surdité ministérielle. On pourrait croire qu'on nous applique insidieusement les dispositions du célèbre rapport Picq de 1995. Mais aujourd'hui, on peut se demander s'il y a un État stratège et plus encore s'il y a un État régulateur. Pas d'État stratège quand seule la boussole des restrictions budgétaires tient lieu d'orientation politique. Pas d'État régulateur quand il est tenté de soustraire la définition de certifications ou qu'il ne se donne pas les moyens d'assumer concrètement les contrôles réglementaires que la loi prévoit. Dans le même moment, nous avons l'impression qu'au moment même où les collectivités locales assument de plus en plus de compétences, le ministère de l'Intérieur — qui fait de la réforme administrative territoriale de l'État sa chose — veut préserver ce qu'il reste d'autorité à ses préfet en transformant en simple chefs de service les responsables territoriaux des autres administrations, quand il ne s'en passe pas comme on le voit dans certaines expérimentations, avec le risque de la dilution des missions. ...

Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Luc BENTZ, secrétaire National de l'UNSA Education (Suite)

... Pourtant, nous avons besoin d'un État fort, a fortiori s'il doit discuter avec des partenaires locaux eux-mêmes renforcés et s'il doit irriguer ces réseaux associatifs si précieux dans le maintien d'une cohésion sociale bien mise à mal aujourd'hui. Nous voyons bien — la crise des banlieues de l'hiver dernier en aurait été l'éclairant et navrant témoignage — que la question clé est celle de la mixité sociale, du combat pour l'égalité des chances. Comme l'État républicain peut-il s'en désintéresser, se bornant à des réactions ponctuelles alors même qu'une action d'ensemble dans le long terme est nécessaire ? Comment maintenir la confiance avec des partenaires quand les financements sont si aléatoires, leur pérennisation un rêve, les moyens en personnels d'appui constamment rognés ? Il ne s'agit pas de se borner à la dénonciation : quelque légitime qu'elle soit, elle ne suffit pas. J'ai été appelé à prendre la responsabilité du secteur Éducation de la fédération à cette rentrée, après six années d'enseignement effectif dans une banlieue emblématique dans laquelle je vis : Sarcelles. Je veux vous dire très clairement que j'y ai pris très fortement conscience des résultats d'une politique active en matière sportive et d'éducation populaire. Mais nous n'entendons pas considérer que les banlieues seraient en quelque sorte une réserve d'indiens dans laquelle il faudrait concentrer les interventions publiques. Le thème central du congrès fédéral de décembre 2007 a pour titre Education et territoire. C'est bien d'éducation au sens large qu'il s'agit, et nous entendons bien, en la matière travailler au plus près avec nos syndicats du ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et de la Vie associative.

Travailler concrètement, régulièrement au-delà même des seules instances statutaires qui ne permettent pas toujours des échanges approfondis est une priorité de travail pour la fédération et plus spécifiquement pour son secteur Éducation. Je me tiens à la disposition de vos responsables nationaux, spécifiquement et dans le cadre d'échanges plus larges au sein de la fédération, pour que, très concrètement, nous définissions les modalités d'un travail commun où il s'agit d'abord, pour le responsable fédéral que je suis, d'être à l'écoute et d'apprendre de vous. C'est la seule manière de dépasser le stade des préoccupations et réactions immédiates pour mettre en perspective les revendications et propositions que votre syndicat aura contribué à construire pour sa fédération. Nous sommes à la croisée des chemins. Il y a deux voies possibles. La première est celle d'une société fragmentée, aux multiples plafonds de verre, avec un système éducatif fonctionnant selon le principe de la distillation fractionnée, des zones de relégation où le droit aux activités physiques et sportives se limiterait à la pose de quelques panneaux de baskets, où la culture dans ses formes les plus diverses soit fonction des revenus. La seconde est celle d'une société ouverte, où les parcours ne sont pas définitivement déterminés à 15 ans, où le droit à l'éducation populaire, aux activités sportives ne dépende pas seulement du bon vouloir ou des capacités de financement des collectivités, où les associations ne meurent pas faute d'être renvoyées en permanence au système D, où la logique de réseaux (au pluriel) d'éducation, de validation des acquis de l'expérience, la lutte constante contre les inégalités socioculturelles ou de revenus se

mène non seulement dans le système éducatif, mais bien dans la cité, hors du temps scolaire, hors du cadre scolaire, où donc votre ministère — et donc ses personnels — prenne toute sa place sans mendier les crédits, sans servir d'alibi ou de roue de secours, mais puisse développer, en donnant du temps au temps, ses logiques de missions propres. Cela interdit-il des interactions, des coordinations, des partenariats avec d'autres administrations, des collectivités, des associations ou le mouvement sportif ? Que nenni ! Mais dans ces interactions, ces coordinations, ces partenariats, votre ministère doit pouvoir inscrire ce qui correspond à ses objectifs stratégiques, à ses missions pérennes, à ces quatre logiques aussi qu'il m'a semblé pouvoir identifier : impulsion, expertise et conseil, formation, intervention directe ou en appui dans le cadre des politiques publiques. Mais, encore une fois et sans rien enlever de leurs compétences propres au législateur ou au pouvoir exécutif, encore faut-il que les décisions qu'ils prennent soient éclairées, nourries par des échanges réels soit dans le cadre des audiences syndicales, soit dans le cadre des instances réglementaires, à commencer par le comité technique paritaire ministériel. Faire cela serait déjà témoigner cette reconnaissance que revendiquent légitimement les personnels de la part de leur propre ministère. Et c'est bien parce que nous défendons certaines valeurs, celle d'égalité ou celle de laïcité par exemple, que nous sommes exigeants. De leur respect devrait découler, pour la puissance publique, le respect de certaines obligations. Le combat syndical, celui de votre syndicat comme celui de votre fédération, s'honore de les placer au premier plan. C'est ce qui nous distingue de certaines organisa-

Assemblée générale du samedi 14 octobre :

Luc BENTZ, secrétaire National de l'UNSA Education (Suite)

... tions purement corporatistes, même si une organisation syndicale doit savoir aussi mener intensément le combat corporatif. Mais pour nous tous, la logique de métier, la logique de mission de service public a un sens profond : elles fondent notre engagement commun dans l'UNSA.



Ces deux interventions susciteront un débat tant sur l'organisation de l'Etat (LOLF) et ses dérives liberticides que sur notre attachement syndical à la vie associative et à l'Education populaire qui ne doivent pas être abandonnées au secteur marchand.

Michel Chauveau et Isabelle Bécu Salaün concluront l'assemblée générale en remerciant les participants pour la richesse de leurs travaux, et Denis Adam et Luc Bentz pour leur apport au débat et leur présence à nos côtés. Ils remercient chaleureusement Bernard DELETANG, notre hôte, qui a bien voulu accepter la présidence des débats, en plus de l'important travail que lui a donné l'organisation de notre congrès, pour lequel Jean FORESTIER lui a apporté une aide également déterminante.

Au-delà de Bernard, c'est toute l'équipe du CREPS de

VICHY – AUVERGNE qui est remerciée, notamment son équipe d'accueil, avec Christelle BAYON, qui n'a pas ménagé son temps pour régler les problèmes de chacun, avec discrétion et compétence, toujours avec le sourire.

Notre prochain Congrès se tiendra vraisemblablement en octobre prochain en région Rhône-Alpes, sans doute au CREPS de VOIRON. »

La séance est levée à 12 heures.

